



Santé
Canada Health
Canada

Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Rapport de constatations

Préparé pour Santé Canada

Fournisseur : Ipsos

Numéro de contrat : CW2336479

Valeur du contrat : 72 627,36 \$ (TVH incluse)

Date d'attribution : 2023-11-03

Date de livraison : 2024-02-08

Numéro d'enregistrement : ROP n° 081-23

Pour plus de renseignements sur ce rapport, veuillez contacter Santé Canada à l'adresse suivante :

hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca.

This report is also available in English.

Canada

DÉCLARATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

Je certifie par la présente, en tant que représentant d'Ipsos, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, telles qu'elles sont énoncées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et dans la Directive sur la gestion des communications du gouvernement du Canada. En particulier, les résultats attendus ne comprennent pas de renseignement sur les élections, l'intention de vote, les préférences en matière de partis politiques, la position des partis auprès de l'électorat ou l'évaluation du rendement d'un parti politique ou de ses dirigeants.



Brad Griffin, président
Affaires publiques Ipsos
Signé le 8 février 2024

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne réalisé par Affaires publiques Ipsos pour le compte de Santé Canada. La recherche a été menée auprès de n=3 006 Canadiens en décembre 2023.

This publication is also available in English under the title *Canadians' Perspectives on Safety Information Disclosure for Consumer Chemical Products: Findings Report*.

Cette publication ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez contacter Santé Canada à l'adresse suivante : HC.cpab.por-rop.dgcap.SC@canada.ca

Numéro de catalogue : H14-611/2024F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-71574-2

Publications connexes (numéro d'enregistrement : ROP 081-23) :

Numéro de catalogue : H14-611/2024E-PDF (Rapport final en anglais)

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE.....	2
Liste des tableaux.....	1
Liste des figures.....	2
Glossaire des pictogrammes et des étiquettes.....	3
Sommaire.....	7
1. Introduction.....	10
1.1 Contexte.....	10
1.2 Objectifs de la recherche.....	12
1.3 Méthodologie.....	13
1.4 Description de l'ACSG+.....	14
1.5 Précisions concernant le rapport.....	14
2. Fréquence d'utilisation et perception de l'étiquetage des produits chimiques ménagers.....	16
2.1 Survol de la section.....	16
2.2 Fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers.....	17
2.3 Perception et utilisation personnelle de l'étiquetage des produits chimiques ménagers.....	19
3. Connaissance des pictogrammes de danger.....	20
3.1 Survol de la section.....	20
3.2 Connaissance des pictogrammes de corrosion.....	21
3.3 Connaissance de certains autres pictogrammes de danger.....	21
4. Préférence à l'égard des pictogrammes de danger.....	23
4.1 Survol de la section.....	23
4.2 Pictogramme de danger préféré.....	23
5. Efficacité perçue des mentions de danger.....	30
5.1 Survol de la section.....	30
5.2 Efficacité de la mention de danger signalant qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction.....	30
5.3 Efficacité de la mention de danger signalant qu'un produit chimique ménager peut entraîner la mort.....	32
5.4 Efficacité de la mention de danger signalant qu'un produit chimique ménager peut facilement s'enflammer.....	33
5.5 Efficacité des mentions de danger pour signaler qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation.....	34
6. Importance des renseignements sur les risques et les dangers.....	35
6.1 Survol de la section.....	35
6.2 Classement de l'importance des renseignements en matière de sécurité divulguée sur les produits chimiques ménagers.....	36
6.3 Classement de la capacité de l'étiquette à inciter les comportements recherchés.....	38
6.4 Utilité de l'accessibilité des renseignements en matière de sécurité sur le site Web de l'entreprise.....	40

6.5	Renseignements supplémentaires sur l'étiquette	41
6.6	Efficacité du code QR	43
	Annexe	45
	Méthodologie.....	45
	Instrument de sondage	48

Liste des tableaux

Tableau 1. Proportion de Canadiens qui sont d'accord avec les affirmations relatives à l'étiquetage des produits chimiques ménagers.....	19
Tableau 2. Connaissance des pictogrammes de corrosion.....	21
Tableau 3. Connaissance du pictogramme « point d'exclamation » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes).....	22
Tableau 4. Connaissance du pictogramme « dangers pour la santé » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes).....	23
Tableau 5. Préférence pour le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001).....	24
Tableau 6. Préférence pour le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001).....	27
Tableau 7. Préférence pour le pictogramme « corrosion » du SGH.....	28
Tableau 8. Classement de l'importance des renseignements en matière de sécurité en ce qui concerne la divulgation de renseignements sur les produits chimiques ménagers.....	36
Tableau 9. Classement de l'efficacité des étiquettes spécifiques à inciter les utilisateurs à agir recherchés.....	38
Tableau 10. Avis sur l'utilité des renseignements en matière de sécurité des produits mis à disposition sur le site Web de l'entreprise.....	40
Tableau 11. Avis sur l'efficacité d'un code QR sur les étiquettes des produits chimiques ménagers pour divulguer les renseignements en matière de sécurité.....	43
Tableau 12. Pondération de l'échantillon.....	45
Tableau 13. Calcul du taux de participation.....	46
Tableau 14. Sondage complété.....	47

Liste des figures

Figure 1. Fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers	17
Figure 2. Utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers par catégories d'âge	18
Figure 3. Pictogramme permettant de mieux signaler qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou percée	24
Figure 4. Pictogramme permettant de mieux signaler qu'un produit chimique ménager est corrosif	26
Figure 5. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction	31
Figure 6. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut entraîner la mort en cas d'ingestion.....	32
Figure 7. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut facilement prendre feu s'il est en présence d'une flamme ou une étincelle	33
Figure 8. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation	34
Figure 9. Soutien à l'obtention de renseignements complémentaires sur l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique	41

Glossaire des pictogrammes et des étiquettes

Source : *Règlement sur les produits chimiques et contenant de consommation (2001) [RPCCC (2001)]/Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)*

A. Pictogramme « explosif » du RPCCC (2001) :



B. Pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) :



C. Pictogramme « toxique » du RPCCC (2001) :



D. Pictogramme « bouteille à gaz » du SGH :



E. Pictogramme « corrosion » du SGH :



F. Pictogramme « tête de mort sur deux tibias » du SGH :



G. Pictogramme « point d'exclamation » du SGH :



H. Pictogramme « dangers pour la santé » du SGH :



I. Pictogramme « flamme » du SGH :



J. Étiquette SGH :

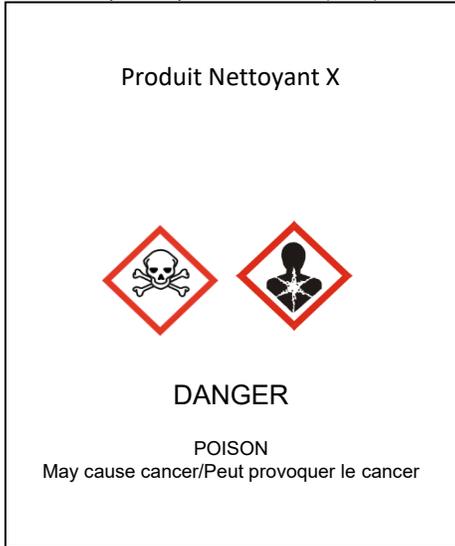
Produit Nettoyant X



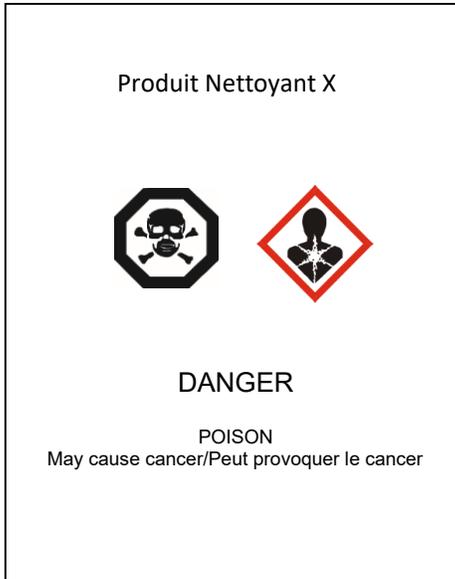
Danger

Fatal if swallowed/Mortel en cas d'ingestion
May cause cancer/Peut provoquer le cancer

K. Autre étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH :



L. Autre étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH (crâne noir) :



M. Exemple d'étiquette de produit chimique ménager toxique :

<p>Main Display Panel</p> <p style="font-size: 2em; text-align: center;">Example Only</p>  <p style="text-align: center;">DANGER POISON</p>	<p>Any part of the display surface</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>CONTENTS HARMFUL: Do not swallow. Keep out of reach of children. Wear <i>[insert description of the specific safety equipment relevant to the hazard, e.g., a mask]</i>. To Open: Push down, turn counterclockwise. To Close: Place cap over nozzle, turn clockwise.</p> <p>FIRST AID TREATMENT Contains <i>[name of hazardous ingredients in descending order of proportion]</i>. If swallowed, call a Poison Control Centre or doctor immediately. Do not induce vomiting.</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>CONTENU NOCIF : Ne pas avaler. Tenir hors de la portée des enfants. Porter <i>[insérer une description de l'équipement de sécurité approprié; ex. : un masque]</i>. Pour Ouvrir : Enfoncez et tournez, dans le sens anti-horaire. Pour Fermer : Placez le bouchon sur le bec et tournez, dans le sens horaire.</p> <p>PREMIERS SOINS Contient <i>[nom des ingrédients dangereux dans l'ordre décroissant de leurs proportions]</i>. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.</p> </div>
---	--

Sommaire

Introduction et contexte

Le public canadien a accès à une grande variété de produits chimiques de consommation, tels que les produits d'entretien ménager, les adhésifs et les lubrifiants. Le *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001)* [« RPCCC (2001) » ou le « Règlement »], pris en vertu de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC) contribue à protéger les personnes au Canada contre certains dangers physiques et pour la santé aigus associés aux produits chimiques de consommation, par le biais d'interdictions et de restrictions sur les produits chimiques de consommation dangereux et d'exigences relatives à la communication de renseignements en matière de sécurité sur les étiquettes et aux contenants protège-enfants. Les exigences en matière d'étiquetage du RPCCC (2001) comprennent l'affichage de pictogrammes de danger, de mots indicateurs (p. ex., « DANGER ») et de mentions de danger (p. ex., « POISON ») qui permettent d'alerter l'utilisateur sur les dangers. En outre, des exigences de communication des renseignements sur une utilisation sûre du produit, d'instructions de premiers soins et de la liste des ingrédients dangereux contenus dans le produit sont énoncées dans le Règlement. Les dangers aigus pour la santé humaine et les dangers physiques qui sont actuellement visés dans le RPCCC (2001) sont les suivants :

- la toxicité aiguë (peut causer la mort ou produire un effet grave mais non mortel);
- la corrosivité (brûlures chimiques et lésions oculaires);
- l'inflammabilité (produits chimiques qui s'enflamment);
- les contenants sous pression (contenants qui peuvent exploser s'ils sont chauffés ou percés); et
- les adhésifs qui collent rapidement à la peau (instantanément ou presque instantanément).

De nombreuses substances contenues dans les produits chimiques de consommation sont liées aux dangers préoccupants pour la santé humaine, notamment celles qui sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé à la suite d'une exposition à long ou à moyen terme. Cependant, le RPCCC (2001) n'inclut pas d'exigences permettant d'atténuer les risques pour les dangers préoccupants pour la santé humaine suivants :

- la cancérogénicité (induction du cancer);
- la mutagénicité sur les cellules germinales (mutations génétiques héréditaires);
- la toxicité pour la reproduction (effets néfastes sur la fonction sexuelle, la fertilité ou la toxicité pour le développement de la progéniture);
- la toxicité pour certains organes cibles (effets néfastes sur les organes cibles après une exposition unique ou répétée); et
- la sensibilisation respiratoire ou cutanée (réactions allergiques ou hypersensibilité).

Afin de protéger la population canadienne contre les dangers préoccupants pour la santé humaine présents dans les produits chimiques de consommation, Santé Canada élabore actuellement un projet de règlement visant à définir de nouvelles exigences en matière de santé et de sécurité dans le cadre de la LCSPC. Cet objectif serait atteint en établissant un cadre de classification des dangers et de divulgation des renseignements relatifs aux dangers préoccupants pour la santé humaine, accompagné par d'autres mesures de protection, comme des interdictions, des

restrictions ou des exigences en matière de contenants protégés-enfants. De cette manière, les utilisateurs de produits chimiques de consommation seraient avertis de la présence de dangers préoccupants pour la santé humaine dans les produits chimiques de consommation et recevraient les conseils de prudence nécessaires, tels que les instructions pour une utilisation en toute sécurité et les premiers soins, en fonction des dangers applicables.

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est une norme des Nations Unies visant à harmoniser la classification et la communication des dangers des produits chimiques à l'échelle mondiale, par le biais de l'étiquetage et des fiches de données de sécurité. À l'instar du RPCCC (2001), l'application du SGH dans le secteur de la consommation devrait être principalement axée sur la fourniture de renseignements en matière de sécurité aux utilisateurs par le biais de l'étiquetage. Afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, le SGH a été adopté pour les produits chimiques utilisés, manipulés et stockés sur les lieux de travail au Canada, en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* et de ses règlements d'application. Les États-Unis ont également mis en œuvre le SGH sur le lieu de travail par le biais de la norme de communication des dangers révisée en 2012 (Hazard Communication Standard). En outre, le SGH a été adopté pour le lieu de travail et le secteur de la consommation par de nombreuses administrations dans le monde, y compris l'Union européenne (UE), le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

Objectifs de la recherche

Les renseignements en matière de sécurité ont plus de chances d'être lus et suivis lorsqu'ils sont divulgués d'une manière préférée par la population canadienne et facilement compréhensible. Une communication efficace des renseignements en matière de sécurité peut contribuer à réduire les taux d'accidents ou de maladies, car ces renseignements sont à même d'améliorer la sécurité en matière de manipulation, d'utilisation et de stockage des produits chimiques de consommation. L'objectif principal de la recherche est de mieux comprendre l'utilisation que font les Canadiens des renseignements en matière de sécurité actuellement divulgués sur les produits chimiques de consommation et de comparer la perspective des exigences actuelles et des exigences proposées en matière de divulgation des renseignements en matière de sécurité. Cette compréhension contribuera à éclairer les décisions de Santé Canada au cours du processus d'élaboration de la réglementation.

Les objectifs de la recherche sont les suivants :

- déterminer la connaissance et la compréhension actuelles à l'égard de certains pictogrammes et mentions de danger des produits chimiques;
- comprendre le degré d'importance que revêt pour le public la divulgation des effets sur la santé résultant d'expositions à long terme ou répétées versus les effets résultant d'expositions aiguës à court terme aux dangers pour la santé ou aux dangers physiques;
- déterminer la préférence en matière de pictogrammes de danger, de mots indicateurs et de conseils de prudence issus des différents systèmes de communication des dangers, y compris le RPCCC (2001) et le SGH; et
- déterminer la préférence en matière de format d'étiquette (c.-à-d. l'emplacement et la disposition des renseignements sur le contenant).

Survol de la méthodologie

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Un sondage en ligne de 16 minutes a été réalisé auprès d'un échantillon national d'adultes canadiens entre le 8 et le 15 décembre 2023. Au total, n=3 006 Canadiens ont répondu au sondage, dont un échantillon de n=200 personnes s'identifiant comme Autochtones. Les données ont été recueillies en ligne auprès d'un panel par méthode d'échantillonnage non probabiliste. Ipsos s'est associé à Canadian Viewpoint Inc., dont le panel activement entretenu est composé d'environ 300 000 panélistes adultes canadiens actifs. Le sondage a été proposé dans les deux langues officielles et consistait en une série de questions fermées et ouvertes conçues en consultation avec le responsable du projet à Santé Canada.

Les données ont été pondérées par rapport à la population canadienne, en fonction de la région, le genre et de l'âge. Toute enquête par sondage et tout sondage sont sujets à d'autres sources d'erreur, y compris, mais sans s'y limiter, à l'erreur de couverture et l'erreur de mesure. Afin de garantir que les données du sondage fournissent des données fiables sur l'ensemble des Canadiens, un cadre d'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG+) a été incorporé dans la conception et l'analyse du sondage.

Sommaire des principaux résultats

Le sondage a révélé qu'une grande majorité de Canadiens utilisent fréquemment, au moins une fois par semaine, des produits chimiques de nettoyage et des détergents ménagers. L'utilisation hebdomadaire d'autres types de produits chimiques ménagers est moins courante. Un quart des Canadiens interrogés utilisent mensuellement des produits chimiques tels que ceux associés aux loisirs et à l'artisanat; à peu près la même proportion déclare utiliser mensuellement des produits chimiques pour l'automobile. De nombreux Canadiens interrogés déclarent, fort heureusement, lire et suivre les consignes de sécurité des produits chimiques ménagers avant de les utiliser. Cependant, trois personnes sur dix déclarent qu'il leur arrive souvent de ne pas lire les instructions avant d'utiliser un produit chimique ménager.

Les données suggèrent que les utilisateurs fréquents des produits chimiques ménagers sont les moins diligents pour lire et suivre les instructions avant de les utiliser. Ces utilisateurs fréquents sont plus jeunes que vieux. Les répondants âgés de 18 à 24 ans étaient plus susceptibles que leurs aînés de déclarer utiliser des produits chimiques ménagers et moins susceptibles d'indiquer qu'ils lisaient et suivaient les consignes de sécurité relatives aux produits chimiques ménagers avant de les utiliser.

Le sondage a révélé que la plupart des Canadiens pensent que les pictogrammes de danger sont utiles pour les alerter sur les dangers pouvant causer des blessures ou la mort, et qu'ils ont une certaine connaissance des pictogrammes de danger présentés dans le sondage. La plupart des Canadiens ont correctement identifié l'un des deux pictogrammes de danger, tirés du RPCCC (2001) ou du SGH, représentant un produit qui peut provoquer des brûlures de la peau ou des lésions oculaires (61 % pour le RPCCC (2001) et 57 % pour le SGH), mais seulement trois sur dix ont pu identifier correctement les deux pictogrammes de danger. Seules deux personnes interrogées sur dix ont pu identifier correctement le point d'exclamation, pictogramme du SGH, comme indiquant que des effets moins graves sur la santé peuvent se produire en cas d'exposition (p. ex., irritation de la peau ou des yeux, réactions allergiques). Seules quatre personnes sur dix ont correctement identifié le pictogramme « danger pour la santé » du SGH indiquant qu'une exposition au produit peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé, comme le cancer.

En ce qui concerne les pictogrammes de danger que les Canadiens jugent les plus aptes à les alerter, le consensus est plutôt bon. À trois contre un, les Canadiens interrogés ont choisi le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001) plutôt que le pictogramme « bouteille à gaz » du SGH, comme étant celui qui permettait le mieux d'avertir l'utilisateur qu'une bouteille contenant du gaz peut exploser si elle est chauffée ou percée. Toutefois, les avis sont partagés quant au choix du pictogramme qui permettrait le mieux de signaler qu'un produit chimique ménager est corrosif, à savoir entre celui du RPCCC (2001) ou celui du SGH.

Les trois quarts des Canadiens interrogés estiment que les renseignements en matière de sécurité des produits chimiques ménagers qu'ils peuvent acheter sur le marché canadien sont suffisants pour protéger leur santé et leur sécurité. Toutefois, lorsqu'on leur a demandé de choisir parmi différentes formulations des mentions de danger celles qui seraient les plus efficaces pour eux, les avis étaient souvent partagés. Deux tiers des personnes interrogées ont choisi la mention de danger « Liquide et vapeur extrêmement inflammables » pour avertir les utilisateurs qu'un produit chimique ménager peut facilement s'enflammer s'il est en présence d'une flamme ou d'une étincelle. Un pourcentage similaire a choisi la mention de danger « Fatal en cas d'ingestion » comme étant le meilleur avertissement pour les utilisateurs qu'un produit chimique ménager est susceptible d'entraîner la mort en cas d'ingestion. La mention de danger « Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation » a été choisie comme la meilleure mention pour avertir les utilisateurs qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation. Seule une faible majorité a estimé que la mention de danger « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » était la plus à même d'alerter les utilisateurs sur le fait qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction.

Interrogés sur l'importance de la nature des renseignements en matière de sécurité divulgués sur les produits chimiques ménagers, les Canadiens ont classé les renseignements sur la manipulation, l'utilisation et le stockage sûrs du produit et les renseignements sur les ingrédients chimiques nocifs contenus dans le produit comme étant les plus importants. Les renseignements considérés les moins importants étaient ceux sur les premiers soins en cas d'exposition au produit et les renseignements sur les dangers à long terme. Sur les trois étiquettes de produits de nettoyage présentées aux Canadiens interrogés, les étiquettes considérées comme les plus efficaces pour les inciter à lire les renseignements en matière de sécurité détaillés, à manipuler le produit avec précaution ou à le stocker dans un endroit sûr sont l'étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH (42 %) et l'étiquette complète du SGH (37 %).

Les Canadiens interrogés trouveraient utile que les renseignements en matière de sécurité affichée sur un produit chimique ménager soient également disponibles sur le site Web de l'entreprise. Une majorité était de cet avis dans tous les sous-groupes démographiques et régionaux. En plus des renseignements en matière de sécurité fournis sur l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique, les Canadiens interrogés soutenaient majoritairement l'ajout d'un numéro de téléphone national sans frais pour contacter un centre antipoison (1-844-POISON-X) (82 %) et des instructions sur la façon d'éliminer un produit en toute sécurité (77 %). Beaucoup moins nombreux sont ceux qui souhaitent voir les valeurs de concentration des ingrédients dangereux ajoutées sur l'étiquette (40 %).

1. Introduction

1.1 Contexte

Le Programme de la sécurité des produits de consommation est responsable de l'administration et de l'application de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (la « LCSPC ») et de ses règlements. Cette loi a pour objectif de protéger le public en remédiant au danger pour la santé ou la sécurité humaines que présentent les produits de consommation qui se trouvent au Canada. La LCSPC énonce une interdiction générale des produits de consommation qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité humaine, ainsi que plusieurs règlements visant des produits en particulier.

Le public canadien a accès à une grande variété de produits chimiques de consommation, tels que les produits d'entretien ménager, les adhésifs et les lubrifiants. Le *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001)* [« RPCCC (2001) » ou le « Règlement »], pris en vertu de la LCSPC contribue à protéger les personnes au Canada contre certains dangers physiques et pour la santé aigus associés aux produits chimiques de consommation, par le biais d'interdictions et de restrictions sur les produits chimiques de consommation dangereux et d'exigences relatives à la communication de renseignements en matière de sécurité sur les étiquettes et aux contenants protégés-enfants. Les exigences en matière d'étiquetage du RPCCC (2001) comprennent l'affichage de pictogrammes de danger, de mots indicateurs (p. ex., « DANGER ») et de mentions de danger (p. ex., « POISON ») qui permettent d'alerter l'utilisateur sur les dangers. En outre, des exigences de communication des renseignements sur une utilisation sûre du produit, d'instructions de premiers soins et de la liste des ingrédients dangereux contenus dans le produit sont énoncées dans le Règlement. Les dangers aigus pour la santé humaine et les dangers physiques qui sont actuellement visés dans le RPCCC (2001) sont les suivants :

- la toxicité aiguë (peut causer la mort ou produire un effet grave mais non mortel);
- la corrosivité (brûlures chimiques et lésions oculaires);
- l'inflammabilité (produits chimiques qui s'enflamment);
- les contenants sous pression (contenants qui peuvent exploser s'ils sont chauffés ou percés);
- les adhésifs qui collent rapidement à la peau (instantanément ou presque instantanément).

De nombreuses substances contenues dans les produits chimiques de consommation sont liées aux dangers préoccupants pour la santé humaine, notamment celles qui sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé à la suite d'une exposition à long ou à moyen terme. Cependant, le RPCCC (2001) n'inclut pas d'exigences permettant d'atténuer les risques pour les dangers préoccupants pour la santé humaine suivants :

- la cancérogénicité (induction du cancer);
- la mutagénicité sur les cellules germinales (mutations génétiques héréditaires);
- la toxicité pour la reproduction (effets néfastes sur la fonction sexuelle, la fertilité ou la toxicité pour le développement de la progéniture);
- la toxicité pour certains organes cibles (effets néfastes sur les organes cibles après une exposition unique ou répétée); et
- la sensibilisation respiratoire ou cutanée (réactions allergiques ou hypersensibilité).

Afin de protéger la population canadienne contre les dangers préoccupants pour la santé humaine présents dans les produits chimiques de consommation, Santé Canada élabore actuellement un projet de règlement visant à définir de nouvelles exigences en matière de santé et de sécurité dans le cadre de la LCSPC. Cet objectif serait atteint en établissant un cadre de classification des dangers et de divulgation des renseignements relatifs aux dangers préoccupants pour la santé humaine, accompagné par d'autres mesures de protection, comme des interdictions, des restrictions ou des exigences en matière de contenants protégés-enfants. De cette manière, les utilisateurs de produits chimiques de consommation seraient avertis de la présence de dangers préoccupants pour la santé humaine dans les produits chimiques de consommation et recevraient les conseils de prudence nécessaires, tels que les instructions pour une utilisation en toute sécurité et les premiers soins, en fonction des dangers applicables.

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est une norme des Nations Unies visant à harmoniser la classification et la communication des dangers des produits chimiques à l'échelle mondiale, par le biais de l'étiquetage et des fiches de données de sécurité. À l'instar du RPCCC (2001), l'application du SGH dans le secteur de la consommation devrait être principalement axée sur la fourniture de renseignements en matière de sécurité aux utilisateurs par le biais de l'étiquetage. Afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, le SGH a été adopté pour les produits chimiques utilisés, manipulés et stockés sur les lieux de travail au Canada, en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* et de ses règlements d'application. Les États-Unis ont également mis en œuvre le SGH sur le lieu de travail par le biais de la norme de communication des dangers révisée en 2012 (Hazard Communication Standard). En outre, le SGH a été adopté pour le lieu de travail et le secteur de la consommation par de nombreuses administrations dans le monde, y compris l'Union européenne (UE), le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

Les renseignements en matière de sécurité ont plus de chances d'être lus et suivis lorsqu'ils sont divulgués d'une manière préférée par la population canadienne et facilement compréhensible. Une communication efficace des renseignements en matière de sécurité peut contribuer à réduire les taux d'accidents ou de maladies, car ces renseignements sont à même d'améliorer la sécurité en matière de manipulation, d'utilisation et de stockage des produits chimiques de consommation. L'objectif principal de la recherche est de mieux comprendre l'utilisation que font les Canadiens des renseignements en matière de sécurité actuellement divulgués sur les produits chimiques de consommation et de comparer la perspective des exigences actuelles et des exigences proposées en matière de divulgation des renseignements en matière de sécurité. Cette compréhension contribuera à éclairer les décisions de Santé Canada au cours du processus d'élaboration de la réglementation.

1.2 Objectifs de la recherche

L'objectif principal de la recherche est de mieux comprendre l'utilisation que font les Canadiens des renseignements en matière de sécurité actuellement divulgués sur les produits chimiques de consommation et de comparer la perspective des exigences actuelles et des exigences proposées en matière de divulgation des renseignements en matière de sécurité.

Les objectifs de la recherche sont les suivants :

- déterminer la connaissance et la compréhension actuelles de certains pictogrammes de danger;

- comprendre le degré d'importance que revêt pour le public la divulgation des effets sur la santé résultant d'expositions à long terme ou répétées versus les effets résultant d'expositions aiguës à court terme aux dangers pour la santé ou aux dangers physiques ;
- déterminer la préférence en matière de pictogrammes de danger, de mots indicateurs et de conseils de prudence issus des différents systèmes de communication des dangers, y compris le RPCCC (2001) et le SGH; et
- déterminer la préférence en matière de format d'étiquette (c.-à-d. l'emplacement et la disposition des renseignements sur le contenant).

1.3 Méthodologie

Un sondage en ligne de 16 minutes (voir l'annexe pour l'instrument de sondage) a été mené auprès d'un échantillon national d'adultes canadiens entre le 8 et le 15 décembre 2023. Au total, n=3 006 Canadiens ont répondu au sondage, dont un échantillon de n=200 personnes s'identifiant comme Autochtones. Les données ont été recueillies en ligne auprès d'un panel par méthode d'échantillonnage non probabiliste. Ipsos s'est associé à Canadian Viewpoint Inc., dont le panel activement entretenu est composé d'environ 300 000 panélistes adultes canadiens actifs. Le sondage a été proposé dans les deux langues officielles et consistait en une série de questions fermées et ouvertes conçues en consultation avec le responsable du projet à Santé Canada. Un prétest en ligne a été réalisé avec 20 participants de langue anglaise et 16 participants de langue française.

Les renseignements en matière de sécurité testés comprenaient des messages écrits et des images, telles que :

- des éléments d'étiquetage servant à alerter l'utilisateur sur les dangers, notamment des pictogrammes de danger (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes), des mots indicateurs (p. ex., « Avertissement ») et des mentions de danger (p. ex., « Soupçonné d'être cancérigène »);
- des conseils de prudence tels que des instructions sur l'utilisation sécuritaire et les instructions de premiers soins;
- une liste des ingrédients chimiques dangereux contenus dans le produit.

Pour faciliter l'accessibilité au sondage, toutes les images (pictogrammes de danger et étiquettes) incluses dans le sondage étaient accompagnées d'une description sous forme de texte. Le texte ne se contente pas de décrire les aspects visuels de l'image, mais transmet le même message ou les mêmes renseignements que l'image. La description sous forme de texte améliore l'accessibilité pour les Canadiens souffrant de déficiences visuelles.

Les données ont été pondérées par rapport à la population canadienne, en fonction de la région, du genre et de l'âge. Toute enquête par sondage et tout sondage sont sujets à d'autres sources d'erreur, y compris, mais sans s'y limiter, à l'erreur de couverture et l'erreur de mesure. Afin de garantir que les données du sondage fournissent des données fiables sur l'ensemble des Canadiens, un cadre d'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG+) a été incorporé dans la conception et l'analyse du sondage. Pour étayer cette analyse, la taille de l'échantillon et la base de sondage ont été conçues de manière à permettre la constitution d'échantillons suffisamment importants des sous-groupes suivants :

- les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC);
- les personnes dont la première langue est une langue non officielle;

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

- les personnes dont le ménage comprend de jeunes enfants; et,
- les personnes dont le niveau d'éducation est inférieur au niveau collégial.

De plus amples renseignements sur la méthodologie sont fournis en annexe.

Dans le rapport, sauf indication contraire, les données présentées sont pondérées. Lorsque la somme des valeurs n'est pas égale à 100, cela est dû à des effets d'arrondi ou au fait que les répondants étaient autorisés à donner plus d'une réponse.

1.4 Description de l'ACSG+

Le rapport a été élaboré selon une approche d'ACSG+ afin de mieux comprendre comment les connaissances et les préférences concernant les renseignements en matière de sécurité peuvent varier d'une personne à l'autre. L'ACSG+ est un outil analytique destiné à soutenir le développement d'initiatives ouvertes et inclusives, y compris des politiques, des programmes et d'autres initiatives. L'ACSG+ est un processus qui permet de déterminer qui sont les personnes concernées par la question abordée par l'initiative, d'identifier comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, et d'anticiper et d'atténuer tout obstacle à l'accès à l'initiative ou au bénéfice de celle-ci. L'ACSG+ est également un processus continu qui ne s'arrête pas une fois qu'une initiative a été mise sur pied. Elle peut être appliquée à tous les stades de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des initiatives. L'application de l'ACSG+ dès le début du processus d'élaboration des politiques garantit que les considérations relatives à la diversité sont intégrées dans le processus de prise de décision, ce qui permet de mettre en place des initiatives ouvertes et inclusives qui répondent aux besoins de divers groupes de personnes.

1.5 Précisions concernant le rapport

Âge

Pour aider à décrire les différences observées entre les répondants en fonction de l'âge, deux variables d'âge ont été analysées - l'approche par groupes d'âge et par groupes de génération.

Les groupes d'âge ont été définis comme suit :

18 à 24 ans
25 à 34 ans
35 à 44 ans
45 à 54 ans
55 à 64 ans
65 ans

Les groupes de générations ont été définis comme suit :

Génération Z : 18 à 26 ans
Millénariaux : 27 à 42 ans

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Génération X : 43 à 58 ans

Baby-boomer : 59 ans et plus

Indice d'utilisation

Pour aider à décrire les différences observées entre les répondants en fonction de la fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers et autres, un indice a été créé pour représenter l'utilisation combinée des produits chimiques mesurée à la première question du sondage.

Q1. Pour chacune des catégories suivantes de produits chimiques ménagers, veuillez indiquer la fréquence à laquelle vous utilisez ces produits. Sélectionnez une réponse par option.

- a. Produits de nettoyage ménager, y compris les produits chimiques pour le nettoyage des planchers et des fenêtres, et l'eau de javel
- b. Détergents, comme le détergent à lessive ou savon à vaisselle
- c. Produits de loisir et artisanat (p. ex. : adhésifs, nécessaires d'expérience scientifique)
- d. Peintures, enduits ou teintures
- e. Produits chimiques pour automobiles (p. ex. : liquide pour frein, liquide lave-glace, huile pour moteur)

Calcul de l'indice d'utilisation

1= quotidiennement

2= de 2 à 5 fois/semaine

3= une fois par semaine

4= une fois par mois

5= rarement

L'indice cumulatif varie de 5 à 25 et a été rapporté dans les intervalles suivants (en tiers à peu près égaux) :

Utilisateur fréquent ou usage élevé = 5 à 16

Utilisateur moyen ou utilisation moyenne = 17 à 19

Utilisateur peu fréquent ou faible utilisation = 20 à 25

Indice des connaissances

Pour aider à décrire les différences observées entre les répondants en fonction de leur connaissance de certains pictogrammes de danger, un indice a été créé pour représenter les mesures cumulées des réponses aux questions 3, 4 et 5 du sondage.

« Q3. Quel(s) symbole(s) représente(nt) un produit chimique ménager qui est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée ou des lésions oculaires)? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent. » (Six pictogrammes de danger ainsi qu'une description sous forme de texte de chaque pictogramme ont été fournis)

« Q4. En ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, qu'est-ce que signifie le symbole suivant? » (Le pictogramme « point d'exclamation » du SGH et une description sous forme de texte du pictogramme ont été fournis.)

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

« Q5. En ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, qu'est-ce que signifie le symbole suivant? »
(Le pictogramme « danger pour la santé » du SGH et une description sous forme de texte du pictogramme ont été fournis.)

Calcul de l'indice de connaissance

Il y a 4 réponses correctes : 2 réponses correctes à Q3, une à Q3 et une autre à Q5.

L'indice cumulatif varie de 0 à 4 et a été rapporté dans les intervalles suivants (en tiers à peu près égaux) :

Niveau de connaissances élevé = 3 à 4 réponses correctes

Niveau de connaissances moyen = 2 réponses correctes

Faible niveau de connaissances = 0 à 1 réponse correcte

2. Fréquence d'utilisation et perception de l'étiquetage des produits chimiques ménagers

2.1 Survol de la section

Le sondage a révélé que les trois quarts (74 %) des Canadiens utilisent fréquemment, au moins une fois par semaine, des produits chimiques de nettoyage et des détergents ménagers. L'utilisation hebdomadaire d'autres types de produits chimiques ménagers est moins courante, mais une forte minorité de Canadiens utilisent chaque mois des produits chimiques associés aux loisirs et à l'artisanat (23 %) ou à l'automobile (29 %). De nombreux Canadiens interrogés (71 %) déclarent, fort heureusement, lire et suivre les consignes de sécurité des produits chimiques ménagers avant de les utiliser. Cependant, trois personnes interrogées sur dix déclaraient ne pas lire les instructions avant d'utiliser les produits, dont 18 % offraient une réponse neutre, ce qui suggère qu'elles ne suivent pas les consignes présentées sur les étiquettes de manière fréquente. De plus, 12 % ne sont pas du tout d'accord avec l'affirmation selon laquelle elles lisent et suivent les instructions figurant sur les produits chimiques ménagers.

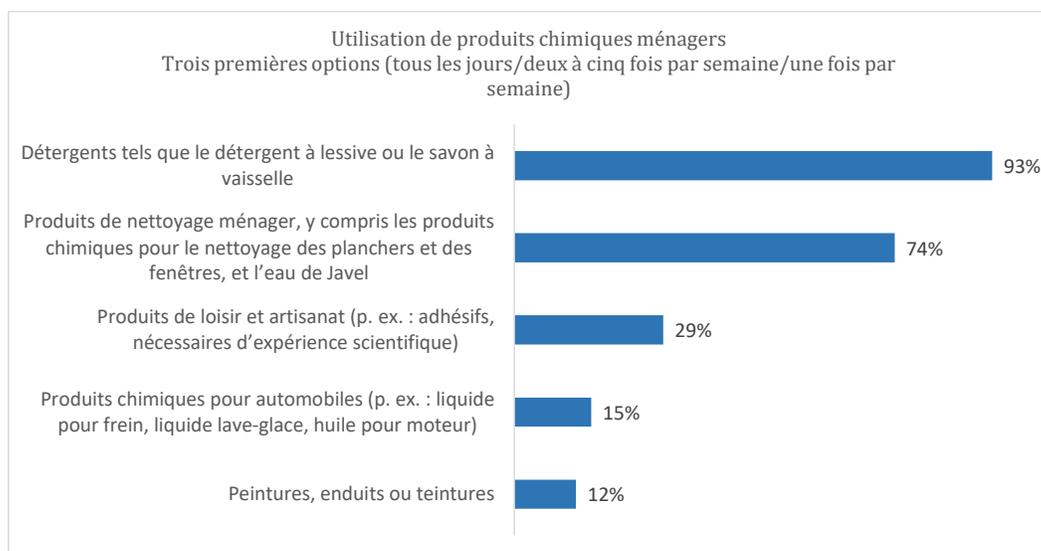
Les données suggèrent que les utilisateurs fréquents des produits chimiques ménagers sont les moins diligents pour lire et suivre les instructions avant de les utiliser. Ces utilisateurs fréquents sont plus jeunes que vieux. Les répondants âgés de 18 à 24 ans étaient plus susceptibles que leurs aînés de déclarer utiliser des produits chimiques ménagers (55 % d'entre eux sont des utilisateurs fréquents) et moins susceptibles d'indiquer qu'ils lisaient et suivaient les consignes de sécurité relatives aux produits chimiques ménagers avant de les utiliser (58 % de ce groupe comparativement à 70 % parmi les groupes de 25 ans et plus. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont les plus susceptibles de lire et de suivre les instructions (78 %).

Le sondage a révélé que la plupart des Canadiens (92 %) pensent que les pictogrammes de danger sont utiles pour les alerter sur les dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort, mais ils sont moins nombreux (77 %) à estimer que les renseignements en matière de sécurité figurant sur les étiquettes sont adéquats pour protéger leur santé et leur sécurité.

2.2 Fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers

Comme illustré à la figure 1, lorsqu'on leur demande à quelle fréquence ils utilisent des produits chimiques ménagers spécifiques, les produits chimiques les plus fréquemment utilisés qui sont mentionnés (utilisés au moins une fois par semaine) sont les détergents tels que le détergent à lessive ou le savon à vaisselle (93 %), suivis par les produits d'entretien ménager, y compris les produits chimiques pour le nettoyage des sols et des vitres, ainsi que l'eau de Javel (74 %). Les autres produits chimiques sont utilisés beaucoup moins fréquemment. L'utilisation hebdomadaire de produits chimiques associés aux loisirs et à l'artisanat (29 %), de produits chimiques pour l'automobile (15 %) ou de peintures, de revêtements ou de teintures (12 %) est beaucoup moins fréquente.

Figure 1. Fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers

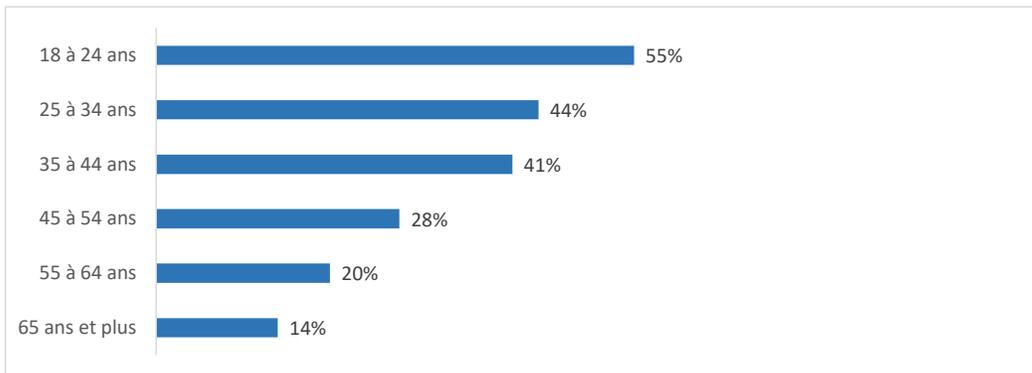


Référence du sondage : Q1. Pour chacune des catégories suivantes de produits chimiques ménagers, veuillez indiquer la fréquence à laquelle vous utilisez ces produits

Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

On a constaté que l'utilisation était plus élevée dans certains groupes de Canadiens. Plus de la moitié (55 %) des répondants au sondage âgés de 18 à 24 ans s'identifient comme des utilisateurs fréquents. Ce chiffre est nettement supérieur à celui de toutes les autres catégories d'âge. En fait, la fréquence d'utilisation diminue progressivement avec l'âge, comme le montre la figure 2 ci-dessous.

Figure 2. Utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers par catégories d'âge



Référence du sondage : Q1. Pour chacune des catégories suivantes de produits chimiques ménagers, veuillez indiquer la fréquence à laquelle vous utilisez ces produits
Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Les répondants autochtones au sondage utilisent la plupart de ces produits chimiques plus fréquemment que les répondants non autochtones : produits d'entretien ménager (une fois par semaine, 86 % comparativement à 73 %), loisirs et artisanat (54 % comparativement à 27 %), peintures, revêtements ou teintures (32 % comparativement à 10 %), ou produits chimiques pour l'automobile (34 % comparativement à 14 %). Les Canadiens ayant des enfants de moins de 5 ans dans le ménage ont également tendance à être des utilisateurs fréquents de produits chimiques (60 %), comparativement à 49 % pour ceux ayant des enfants de 5 à 11 ans, 47 % pour ceux ayant des enfants de 12 à 18 ans et 26 % pour ceux n'ayant pas d'enfants.

La plupart des femmes noires (89 %) et sud-asiatiques (83 %) interrogées ont déclaré utiliser des produits d'entretien ménager chaque semaine, ce qui est plus fréquent que pour les autres femmes. De même, les hommes noirs (89 %) et arabes (94 %) sont plus susceptibles d'utiliser fréquemment des produits d'entretien ménager que les hommes appartenant à une autre ethnie.

Les répondants au sondage qui travaillent dans la construction (85 %), l'alimentation, l'hébergement ou l'hôtellerie (85 %) et la santé et les services sociaux (82 %) sont plus nombreux à utiliser ces produits que ceux qui travaillent dans la haute technologie ou l'informatique (72 %).

2.3 Perception et utilisation personnelle de l'étiquetage des produits chimiques ménagers

Les pictogrammes de danger spécifiques sont considérés comme très utiles. Neuf Canadiens sur dix (92 %) interrogés reconnaissent qu'ils sont utiles pour alerter les gens des dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort. Des proportions plus faibles, mais tout de même des majorités importantes, sont d'avis que l'étiquetage actuel des produits chimiques ménagers accessibles sur le marché canadien leur permet de savoir facilement si le produit contient des ingrédients chimiques nocifs (79 %), ou conviennent que les renseignements en matière de sécurité inclus sur les étiquettes de ces mêmes produits sont adéquats pour protéger leur santé et leur sécurité (77 %). Sept personnes sur dix (71 %) ont indiqué qu'elles lisaient et suivaient les consignes de sécurité relatives aux produits chimiques ménagers avant de les utiliser.

Tableau 1. Proportion de Canadiens qui sont d'accord avec les affirmations relatives à l'étiquetage des produits chimiques ménagers

Énoncé	Proportion des répondants qui sont tout à fait ou plutôt d'accord
Les symboles de danger, comme ceux présentés ci-dessous, sont utiles pour aviser les gens des dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort.	92 %
Je trouve que l'étiquetage actuel des produits chimiques ménagers qui sont vendus sur le marché canadien permet de savoir facilement si le produit contient des ingrédients chimiques nocifs.	79 %
En ce qui concerne les produits chimiques ménagers qui sont vendus sur le marché canadien, les renseignements en matière de sécurité qui figurent sur l'étiquette suffisent pour protéger la santé des gens et assurer leur sécurité.	77 %
Je lis et respecte les instructions de sécurité relatives aux produits chimiques ménagers avant de les utiliser.	71 %

Référence du sondage : Q2. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes :
 Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La majorité des personnes interrogées dans presque tous les sous-groupes démographiques et régionaux sont d'accord avec les quatre énoncés évalués. Toutefois, les personnes interrogées plus âgées sont plus enclines à reconnaître que les pictogrammes de danger qui leur ont été montrés sont utiles pour alerter les gens sur les dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort. Le taux de répondant d'accord était de 96 % chez les baby-boomers (59 ans et plus), de 94 % parmi la génération X (43 à 58 ans), de 89 % chez les millénariaux (27 à 42 ans) et de 82 % parmi la génération Z (18 à 26 ans). Les répondants plus âgés sont également plus nombreux à estimer que l'étiquetage actuel des produits chimiques ménagers qu'ils peuvent acheter sur le marché canadien leur permet de savoir facilement si le produit contient des ingrédients chimiques nocifs. Le taux de répondants d'accord était de 81 % chez les baby-boomers (59 ans

et plus), de 79 % parmi la génération X (43 à 58 ans), de 80 % chez les millénariaux (27 à 42 ans) et de 71 % parmi la génération Z (18 à 26 ans). Seuls 59 % des membres de la génération Z (18 à 26 ans) affirment lire et suivre les consignes de sécurité relatives aux produits chimiques ménagers avant de les utiliser, comparativement à 77 % des baby-boomers (59 ans et plus), 71 % des membres de la génération X (43 à 58 ans) et 70 % des millénariaux (27 à 42 ans).

Les répondants autochtones (85 %) sont moins nombreux que les répondants non autochtones (93 %) à estimer que les pictogrammes de danger qui leur sont montrés sont utiles pour alerter les gens sur les dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort. Les répondants au sondage qui s'identifient comme Blancs (94 %) sont plus susceptibles que presque tous les autres sous-groupes ethniques de convenir que les pictogrammes de danger qui leur sont montrés sont utiles pour alerter les gens des dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort; les autres répondants sont moins susceptibles de trouver les pictogrammes utiles (89 % parmi ceux qui s'identifient comme Chinois, 87 % Noirs, 86 % Sud-Asiatiques, 83 % Latino-Américains, 82 % Philippins, et 80 % Arabes).

Les personnes interrogées dans les secteurs de la haute technologie ou de l'informatique (91 %) ou de l'industrie manufacturière (91 %) étaient plus susceptibles que celles travaillant dans le secteur agricole (76 %) de déclarer qu'elles lisaient et suivaient les instructions de sécurité sur les produits chimiques ménagers avant de les utiliser. Les personnes travaillant dans le secteur de la santé et des services sociaux (97 %) étaient plus susceptibles que celles travaillant dans la construction (91 %), la finance, l'assurance ou l'immobilier (92 %) ou la vente (93 %) de convenir que les pictogrammes de danger qui leur sont montrés sont utiles pour alerter les gens sur les dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort. Les personnes travaillant dans les secteurs de la haute technologie ou de l'informatique (97 %) ou de l'alimentation, de l'hébergement ou de l'hôtellerie (95 %) étaient plus susceptibles que celles du secteur de l'agriculture (85 %) de convenir que, pour les produits chimiques ménagers qu'elles peuvent acheter sur le marché canadien, les renseignements en matière de sécurité figurant sur l'étiquette sont suffisants pour protéger leur santé et leur sécurité. Les personnes travaillant dans le secteur de la haute technologie ou de l'informatique (98 %) étaient plus susceptibles que celles travaillant dans les secteurs des arts, de l'artisanat, de la musique ou du divertissement (90 %), de la construction (92 %) ou des transports ou des services publics (89 %) de convenir que les pictogrammes de danger qui leur sont montrés sont utiles pour alerter les gens sur les dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort.

Les utilisateurs peu fréquents et moyens de produits chimiques ménagers étaient plus susceptibles que les utilisateurs fréquents de lire et de suivre les instructions de sécurité sur les produits chimiques ménagers avant de les utiliser (90 % parmi les utilisateurs peu fréquents et moyens comparativement à 85 % parmi les utilisateurs fréquents). Les utilisateurs peu fréquents (98 %) et moyens (97 %) sont également plus nombreux à estimer que les pictogrammes de danger qui leur sont présentés sont utiles pour alerter les gens sur les dangers pouvant entraîner des blessures ou la mort que les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers (92 %).

3. Connaissance des pictogrammes de danger

3.1 Survol de la section

Les Canadiens interrogés ont démontré une certaine connaissance des pictogrammes de danger portés à leur attention dans le cadre du sondage. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont fait preuve d'un niveau de connaissance inférieur à celui des Canadiens plus jeunes interrogés. Les Canadiens d'origine sud-asiatique interrogés ont fait preuve d'un niveau

de connaissance plus élevée que les autres. Aucune différence significative n'a été observée en fonction du niveau d'études ou du secteur d'activité.

3.2 Connaissance des pictogrammes de corrosion

Comme le montre le tableau 2, la plupart des Canadiens interrogés ont pu citer l'un des deux pictogrammes de danger représentant un produit susceptible de provoquer des brûlures cutanées ou des lésions oculaires lorsqu'on leur a montré la représentation de six pictogrammes. Des proportions similaires ont correctement choisi le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) ou le pictogramme « corrosion » du SGH (61 % et 57 % respectivement), mais seulement trois sur dix (29 %) ont correctement choisi les deux. Entre un et deux sur dix a choisi à tort l'un des quatre autres pictogrammes.

Tableau 2. Connaissance des pictogrammes de corrosion

Pictogrammes (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes)	Proportion de répondants au sondage	Réponses correctes et incorrectes
Pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001)	61 %	✓
Pictogramme « corrosion » du SGH	57 %	✓
Net Correct	29 %	
Pictogramme « poison » du RPCCC (2001)	21 %	X
Pictogramme « explosif » du RPCCC (2001)	17 %	X
Pictogramme « dangers pour la santé » du SGH	12 %	X
Pictogramme « point d'exclamation » du SGH	7 %	X

Référence du sondage : Q3. Quel(s) symbole(s) représente(nt) un produit chimique ménager qui est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée ou des lésions oculaires)? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Les répondants chinois (41 %) étaient plus susceptibles que les répondants blancs (28 %), noirs (28 %), sud-asiatiques (30 %) ou philippins (21 %) d'identifier correctement les deux pictogrammes représentant un produit chimique ménager corrosif.

Il n'y a pas de différences significatives entre les secteurs d'activité en ce qui concerne la connaissance des pictogrammes de corrosion étudiés.

3.3 Connaissance de certains autres pictogrammes de danger

Comme illustré au tableau 3, lorsqu'on leur a montré le pictogramme « point d'exclamation » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) et qu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient de la signification de ce pictogramme en ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, seuls deux répondants au sondage sur dix (18 %) l'ont correctement identifié comme un pictogramme indiquant que des effets moins graves sur la santé peuvent se produire en cas d'exposition (p. ex., irritation de la peau ou des yeux, réactions allergiques). Six personnes sur dix (60 %) l'ont identifié à tort comme un pictogramme d'avertissement général indiquant qu'il s'agit d'un produit chimique, tandis que deux personnes sur dix (19 %) l'ont identifié à tort comme un pictogramme indiquant un danger extrême (p. ex., lésions oculaires graves, substance hautement toxique).

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Tableau 3. Connaissance du pictogramme « point d'exclamation » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes)

Indication	Proportion de répondants au sondage	Réponses correctes et incorrectes
Pictogramme d'avertissement général indiquant qu'il s'agit d'un produit chimique	60 %	X
Pictogramme indiquant un danger extrême (p. ex., lésions oculaires graves, substance hautement toxique)	19 %	X
Pictogramme indiquant que des effets moins graves sur la santé peuvent se produire en cas d'exposition (p. ex., irritation de la peau ou des yeux, réactions allergiques).	18 %	✓
Autre	3 %	X

Référence du sondage : Q4. En ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, qu'est-ce que signifie le symbole suivant? Sélectionnez une seule réponse. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

En ce qui concerne l'intersectionnalité, les femmes âgées de 18 à 24 ans (28 %) étaient plus susceptibles de comprendre correctement la signification du pictogramme « point d'exclamation » du SGH que les femmes âgées de 25 à 34 ans (19 %), de 35 à 44 ans (18 %), de 45 à 54 ans (15 %), de 55 à 64 ans (14 %) et de 65 ans et plus (14 %). La connaissance de ce pictogramme était également plus élevée chez les femmes autochtones (29 %) que chez les femmes non autochtones (17 %). Les hommes d'origine chinoise (30 %) sont plus susceptibles que les hommes blancs de comprendre correctement la signification du pictogramme (18 %).

Les personnes interrogées travaillant dans la construction (24 %), les transports ou les services publics (25 %) sont plus susceptibles de connaître le pictogramme « point d'exclamation » du SGH que celles qui travaillent dans les services aux entreprises (11 %) ou dans l'alimentation ou l'hébergement (13 %).

Comme illustré tableau 4, lorsqu'on leur a montré le pictogramme « dangers pour la santé » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) et qu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient de la signification de ce pictogramme en ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, quatre personnes sur dix (41 %) l'ont correctement identifié comme un pictogramme indiquant que des effets sur la santé tels que le cancer peuvent se produire en cas d'exposition. Un peu moins de répondants (37 %) l'ont identifié à tort comme un pictogramme indiquant un risque biologique (p. ex., une bactérie ou un virus ayant un effet sur la santé humaine), tandis que deux personnes sur dix (19 %) l'ont identifié à tort comme un pictogramme indiquant qu'une corrosion de la peau (p. ex., des brûlures) peut se produire en cas d'exposition.

Tableau 4. Connaissance du pictogramme « dangers pour la santé » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes)

Indication	Proportion de répondants au sondage	Réponses correctes et incorrectes
Symbole indiquant que des effets sur la santé, comme le cancer, peuvent se produire en cas d'exposition	41 %	✓
Symbole indiquant un risque biologique (p. ex., bactérie ou virus présentant un risque pour la santé humaine)	37 %	X
Symbole indiquant qu'une corrosion cutanée (p. ex : brûlures) peut se produire en cas d'exposition.	19 %	X
Autre	3 %	X

Référence du sondage : Q5. En ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, qu'est-ce que signifie le symbole suivant? Sélectionnez une seule réponse. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Avec un taux de réponses correctes de 31 %, les femmes âgées de plus de 65 ans sont les moins susceptibles d'identifier correctement la signification du pictogramme « dangers pour la santé » du SGH. Ce résultat est nettement inférieur à celui des femmes âgées de 55 à 64 ans (40 %), de 45 à 54 ans (43 %), de 35 à 44 ans (43 %), de 25 à 34 ans (42 %) et de 18 à 24 ans (42 %). Les répondantes du Québec étaient plus susceptibles que les femmes de presque toutes les autres régions du pays de comprendre la signification de ce pictogramme (47 %), comparativement à 35 % en Alberta, 31 % au Manitoba/Saskatchewan, 38 % en Ontario et 31 % dans les provinces de l'Atlantique.

Les répondants au sondage travaillant dans les services éducatifs (48 %), l'alimentation, l'hébergement ou l'hôtellerie (49 %), la santé et les services sociaux (46 %), l'industrie manufacturière (48 %), les transports ou les services publics (48 %) étaient plus susceptibles que ceux travaillant dans la finance, les assurances ou l'immobilier (34 %) ou la vente (35 %) de connaître le pictogramme « dangers pour la santé » du SGH.

4. Préférence à l'égard des pictogrammes de danger

4.1 Survol de la section

Par une nette marge de trois contre un, les Canadiens interrogés ont choisi le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001) plutôt que le pictogramme « bouteille à gaz » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) comme étant le pictogramme qui avertissait le mieux l'utilisateur qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou percée (68 % comparativement à 23 %). La principale raison de ce choix était liée à la conception du pictogramme, et plus particulièrement à une préférence pour la représentation d'une explosion.

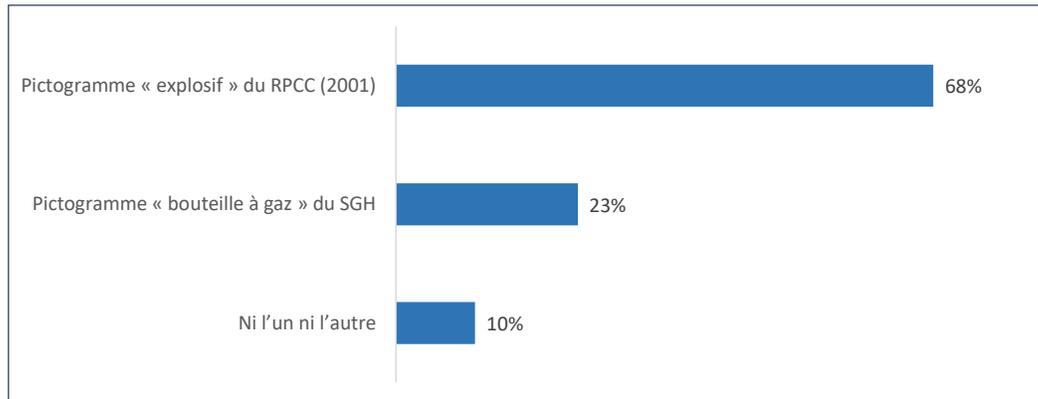
Toutefois, les avis étaient partagés lorsqu'il s'agissait de choisir entre deux pictogrammes, celui qui permettrait le mieux de signaler qu'un produit chimique ménager est corrosif : la moitié (50 %) a choisi le pictogramme du RPCCC (2001), tandis qu'une proportion similaire (46 %) a opté pour le pictogramme SGH. La principale raison du choix du pictogramme du RPCCC (2001) était que la main osseuse dépourvue de peau constituait un pictogramme plus efficace.

4.2 Pictogramme de danger préféré

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Comme le montre la figure 3, il a été demandé aux Canadiens interrogés de choisir entre deux pictogrammes de danger celui qui, selon eux, avertit le mieux l'utilisateur qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou percée. Les deux tiers (68 %) ont choisi le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001), comparativement à seulement un quart (23 %) qui ont opté pour le pictogramme « bouteille à gaz » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes), et un sur dix (10 %) qui n'a choisi ni l'un ni l'autre.

Figure 3. Pictogramme permettant de mieux signaler qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou percée



Référence du sondage : Q6 A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou perforée? Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La majorité préférait le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001) dans tous les sous-groupes, mais les préférences variaient en fonction de l'âge, de la région, de l'identité autochtone, du secteur d'activités et de la présence d'enfants dans le ménage (pour les hommes) (voir le tableau 5 ci-dessous).

Comme indiqué ci-dessous, cet avis était plus répandu chez les répondants âgés de 55 ans et plus que chez les plus jeunes. Cet avis était également plus élevé au Québec que dans la plupart des autres régions (à l'exception du Canada atlantique). Les hommes non autochtones étaient également plus enclins à préférer ce pictogramme que les hommes autochtones. Cet avis était également plus élevé chez les hommes sans enfants que chez ceux ayant des enfants de moins de 12 ans. Il était également plus répandu parmi les personnes interrogées qui travaillent dans l'agriculture, les arts, l'artisanat, la musique ou le divertissement et les services d'éducation.

Tableau 5. Préférence pour le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001)

Sous-groupe	%
ÂGE	
65 ans et plus	75 %
55 à 64 ans	72 %

Sous-groupe	%
45 à 54 ans	66 %
25 à 34 ans	65 %
35 à 44 ans	64 %
18 à 24 ans	61 %
RÉGION	
Québec	76 %
Atlantique	70 %
Territoires et C.-B.	69 %
Manitoba/Saskatchewan	66 %
Alberta	65 %
Ontario	63 %
IDENTITÉS AUTOCHTONES DANS LE GROUPE D'HOMMES	
Hommes non autochtones	68 %
Hommes autochtones	57 %
MÉNAGE AVEC ENFANTS DANS LE GROUPE D'HOMMES	
Hommes sans enfants	70 %
Hommes avec enfants de 12 à 18 ans	63 %
Hommes avec enfants de 5 à moins de 12 ans	58 %
Hommes avec enfants de moins de 5 ans	51 %
SECTEUR D'ACTIVITÉS	
Agriculture	84 %
Artistique, artisanat, musique ou loisirs	78 %
Transports, communications et autres services publics	72 %
Services éducatifs	70 %
Services aux entreprises	69 %
Alimentation et hébergement ou accueil	67 %
Construction	66 %
Finances, assurances ou immobilier	62 %
Santé et services sociaux	62 %
Haute technologie ou ordinateurs	62 %
Ventes	57 %
Fabrication	56 %
Commerce international	55 %
Secteur primaire (à l'exception de l'agriculture) (sylviculture, exploitation minière, extraction de ressources, etc.)	50 %

Référence du sondage : Q6 A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou perforée? Sélectionnez une seule réponse. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

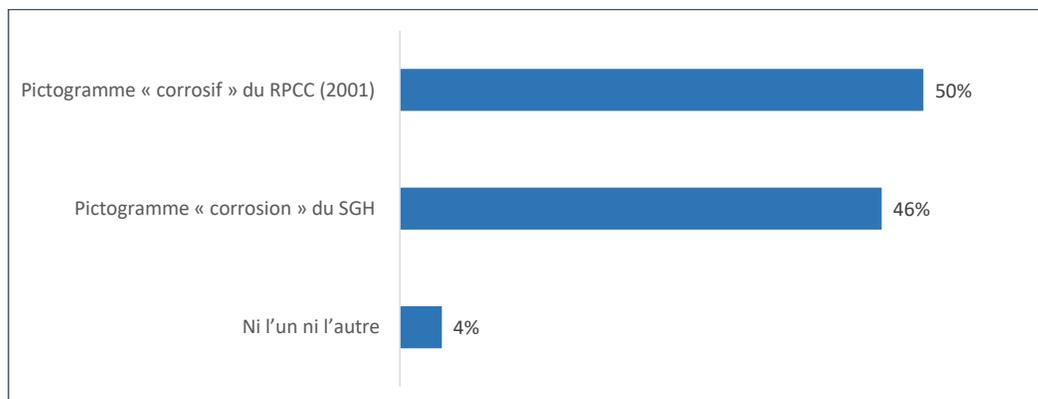
Lorsqu'on a demandé aux Canadiens interrogés pourquoi ils avaient choisi le pictogramme « explosif » du RPCCC (2001), les réponses les plus fréquentes ont été « montre une explosion » (23 %), suivi par « image ou pictogramme

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

d'explosion » (13 %), « l'explosion est clairement ou mieux illustrée » (12 %), ressemble à une « explosion ou à quelque chose qui explose » (11 %) ou « explosion ou explose » (9 %). Des proportions plus faibles ont mentionné d'autres réponses. Lorsqu'on a demandé aux Canadiens interrogés pourquoi ils avaient choisi le pictogramme « bouteille à gaz » du SGH, les réponses les plus fréquentes ont été « image de la bouteille ou du contenant » (33 %), suivie de « bouteille de gaz ou contenant » (23 %). Des proportions plus faibles ont mentionné d'autres réponses.

Il a été demandé aux Canadiens interrogés de choisir entre deux pictogrammes de danger celui qui, selon eux, avertit le mieux qu'un produit chimique ménager est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer des brûlures sur la peau). Les préférences étaient partagées, la moitié (50 %) choisissant le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) et une proportion similaire (46 %) optant pour le pictogramme « corrosion » du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes). Quatre pour cent n'ont choisi aucune des deux options.

Figure 4. Pictogramme permettant de mieux signaler qu'un produit chimique ménager est corrosif



Référence du sondage : Q7. A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'un produit chimique ménager est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée)? Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Comme illustré dans les tableaux 6 et 7 ci-dessous, la préférence pour chacun des pictogrammes de danger représentant un produit chimique ménager corrosif varie en fonction du genre, de la génération, de la région, des enfants du ménage, de l'identité autochtone, du secteur d'activités et de la fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers. La préférence pour le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) était plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Elle était également plus élevée chez les baby-boomers (59 ans et plus) que chez les membres de la génération X (43 à 58 ans), les millénariaux (27 à 42 ans) ou les membres de la génération Z (18 à 26 ans).

La préférence pour le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) était également plus élevée chez les répondants du Québec que chez ceux des autres régions. Ce pictogramme a également été préféré par ceux qui n'ont pas d'enfants

dans le ménage par rapport à ceux qui en ont. Il était également plus populaire chez les répondants non autochtones que chez les répondants autochtones.

La préférence pour le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) était également plus élevée chez les personnes travaillant dans les secteurs des arts, de l'artisanat, de la musique ou du divertissement, des services aux entreprises et de la finance, de l'assurance ou de l'immobilier que chez celles travaillant dans les secteurs de la construction, de l'alimentation, de l'hébergement ou de l'hôtellerie, de la haute technologie ou de l'informatique, et de l'industrie manufacturière. Les utilisateurs peu fréquents et moyens de produits chimiques ménagers étaient plus susceptibles de préférer le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001) que les utilisateurs fréquents.

Tableau 6. Préférence pour le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001)

Sous-groupe	%
GENRE	
Femme	54 %
Homme	47 %
GÉNÉRATION	
Baby-boomers - 59 ans et plus	64 %
Génération X - 43 à 58 ans	53 %
Millénariaux - 27 à 42 ans	39 %
Génération Z - 18 à 26 ans	32 %
RÉGION	
Québec	65 %
Manitoba/Saskatchewan	54 %
Atlantique	48 %
Alberta	46 %
Ontario	45 %
Territoires et C.-B.	44 %
ENFANTS DANS LE MÉNAGE	
Ceux qui n'ont pas d'enfants	53 %
Ceux qui ont des enfants âgés de 12 à 18 ans	45 %
Ceux qui ont des enfants de 5 à moins de 12 ans	41 %
Ceux qui ont des enfants de moins de 5 ans	40 %
IDENTITÉ AUTOCHTONE	
Non-Autochtones	51 %
Autochtones	40 %
SECTEUR D'ACTIVITÉS	
Artistique, artisanat, musique ou loisirs	58 %
Services aux entreprises	56 %
Finances, assurances ou immobilier	55 %
Agriculture	49 %
Services éducatifs	48 %

Sous-groupe	%
Ventes	46 %
Services sociaux et services de santé	44 %
Transports, communications et autres services publics	42 %
Construction	41 %
Alimentation et hébergement ou accueil	36 %
Haute technologie ou ordinateurs	36 %
Fabrication	35 %
Commerce international	33 %
Secteur primaire (à l'exception de l'agriculture) (sylviculture, exploitation minière, extraction de ressources, etc.)	25 %
UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES MÉNAGERS	
Utilisateurs peu fréquents	56 %
Utilisateurs à fréquence moyenne	53 %
Utilisateurs fréquents	41 %

Référence du sondage : Q7. A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'un produit chimique ménager est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée)? Sélectionnez une seule réponse. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Le tableau 7 ci-dessous montre comment la préférence pour le pictogramme « corrosion » du SGH varie selon les sous-groupes. Elle était plus élevée chez les hommes que chez les femmes, et plus élevée parmi la génération Z (18 à 26 ans), les millénariaux (27 à 42 ans) et la génération X (43 à 58 ans) que chez les baby-boomers (59 ans et plus). Au niveau régional, la préférence était plus élevée chez les répondants au sondage vivant hors du Québec que chez ceux vivant au Québec, et le pictogramme du SGH était préféré par ceux qui ont des enfants dans le ménage plus que par ceux qui n'en ont pas, et par les répondants autochtones plus que par les répondants non autochtones.

Le pictogramme « corrosion » du SGH a été préféré à des niveaux plus élevés par les personnes travaillant dans l'industrie de la fabrication, l'alimentation, l'hébergement ou l'hôtellerie, la haute technologie ou l'informatique, les transports, les communications ou autres services d'utilité publique, la construction et les services sociaux et de santé, par rapport à celles travaillant dans les secteurs des arts, de l'artisanat, de la musique ou du divertissement, des services aux entreprises et de la finance, de l'assurance ou de l'immobilier. Les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers l'ont également préféré davantage que les utilisateurs à fréquence moyenne ou moindre.

Tableau 7. Préférence pour le pictogramme « corrosion » du SGH

Sous-groupe	%
GENRE	
Homme	50 %
Femme	42 %
GÉNÉRATION	
Génération Z - 18 à 26 ans	65 %
Millénariaux - 27 à 42 ans	58 %
Génération X - 43 à 58 ans	44 %
Baby-boomers - 59 ans et plus	32 %

Sous-groupe	%
RÉGION	
Alberta	53 %
Ontario	52 %
Territoires et C.-B.	51 %
Atlantique	48 %
Manitoba/Saskatchewan	44 %
Québec	31 %
ENFANTS DANS LE MÉNAGE	
Ceux qui ont des enfants de moins de 5 ans	58 %
Ceux qui ont des enfants de 5 à moins de 12 ans	54 %
Ceux qui ont des enfants âgés de 12 à 18 ans	51 %
Ceux qui n'ont pas d'enfants	44 %
IDENTITÉ AUTOCHTONE	
Autochtones	59 %
Non-Autochtones	45 %
SECTEUR D'ACTIVITÉS	
Secteur primaire (à l'exception de l'agriculture) (sylviculture, exploitation minière, extraction de ressources, etc.)	75 %
Commerce international	67 %
Fabrication	62 %
Alimentation et hébergement ou accueil	61 %
Haute technologie ou ordinateurs	59 %
Transports, communications et autres services publics	58 %
Construction	57 %
Santé et services sociaux	54 %
Agriculture	51 %
Ventes	51 %
Services éducatifs	50 %
Finances, assurances ou immobilier	42 %
Services aux entreprises	40 %
Artistique, artisanat, musique ou loisirs	38 %
UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES MÉNAGERS	
Utilisateurs fréquents	56 %
Utilisateurs à fréquence moyenne	44 %
Utilisateurs peu fréquents	40 %

Référence du sondage : Q7. A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'un produit chimique ménager est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée)? Sélectionnez une seule réponse. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Lorsqu'on a demandé aux Canadiens interrogés pourquoi ils avaient choisi le pictogramme « corrosif » du RPCCC (2001), les réponses les plus fréquentes étaient « squelette ou main squelettique » (16 %), « os ou osseux » (14 %), « pas de

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

peau sur la main ou la peau » (13 %) ou « main ou peau brûlée » (10 %). Des proportions plus faibles ont mentionné d'autres réponses. Lorsqu'on a demandé aux Canadiens interrogés pourquoi ils avaient choisi le pictogramme « corrosion » du SGH, les réponses les plus fréquentes étaient la représentation d'une « main ou d'une peau brûlée » (17 %), suivie d'une « illustration de brûlure » (12 %), d'un « dommage ou d'une lésion de la peau » (10 %), d'un « liquide ou produit chimique versé sur la peau ou la main » (10 %) ou de la « conception du pictogramme » (9 %). Des proportions plus faibles ont mentionné d'autres réponses.

5. Efficacité perçue des mentions de danger

5.1 Survol de la section

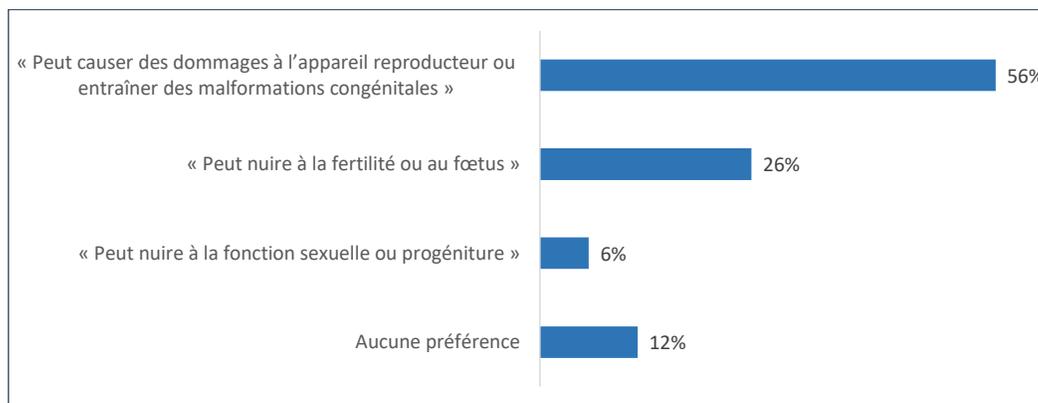
La plupart des Canadiens interrogés ont fait des choix nets et clairs d'une mention de danger plutôt que d'autres lorsqu'on leur a demandé quelle était l'efficacité des différentes mentions qui alertent les utilisateurs sur les dangers associés aux produits chimiques ménagers. Les deux tiers ont opté pour la mention de danger « Liquide et vapeur extrêmement inflammables » comme étant la meilleure pour avertir les utilisateurs qu'un produit chimique ménager peut facilement prendre feu s'il est en contact d'une flamme ou une étincelle (66 %), la mention de danger « Mortel en cas d'ingestion » comme étant la meilleure pour avertir les utilisateurs qu'un produit chimique ménager peut causer la mort en cas d'ingestion (65 %), et la mention de danger « Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation » comme étant la meilleure pour avertir les utilisateurs qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation (65 %). Plus de la moitié (56 %) a estimé que la mention de danger « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » était la plus à même d'alerter les utilisateurs sur le fait qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction.

Moins de répondants du Québec ont choisi l'une des mentions de danger préférées pour alerter les utilisateurs sur les divers dangers associés aux produits chimiques ménagers par rapport que ceux des autres régions.

5.2 Efficacité de la mention de danger signalant qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction

Comme illustré à la figure 5, lorsqu'on a proposé aux utilisateurs trois mentions de danger susceptibles de les alerter sur le fait qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction, la mention de danger jugée la plus efficace a été « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » (56 %). Des proportions plus faibles de personnes interrogées ont opté pour « Peut nuire à la fertilité ou au fœtus » (26 %) ou « Peut nuire à la fonction sexuelle ou progéniture » (6 %). Une personne sur dix (12 %) n'a pas exprimé de préférence.

Figure 5. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction



Référence du sondage : Q8. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : Sélectionnez une seule réponse. Pour un produit chimique ménager qui peut nuire à la capacité de reproduction : Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

L'opinion selon laquelle la mention de danger « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » est la plus efficace est plus répandue chez les jeunes que chez les personnes plus âgées : 63 % pour la génération Z (18 à 26 ans) et 61 % pour les millénariaux (27 à 42 ans), comparativement à 54 % pour la génération X (43 à 58 ans) et 51 % pour les baby-boomers (59 ans et plus).

Les répondants qui résident au Québec sont plus susceptibles que ceux des autres régions, en particulier de l'Alberta, de penser que l'énoncé « Peut nuire à la fertilité ou au fœtus » est le plus efficace (35 % comparativement à 14 %), tandis que les répondants qui vivent à l'extérieur du Québec, en particulier les Albertains, sont plus susceptibles que les répondants du Québec de penser que l'énoncé « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » est le plus efficace (70 % comparativement à 39 %).

Les personnes interrogées travaillant dans les services aux entreprises (73 %) sont plus susceptibles que celles travaillant dans la finance, l'assurance ou l'immobilier (59 %), la haute technologie ou l'informatique (58 %), la santé et les services sociaux (57 %), les transports ou les services publics (57 %) ou les services d'éducation (53 %) de penser que l'affirmation « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » est la plus

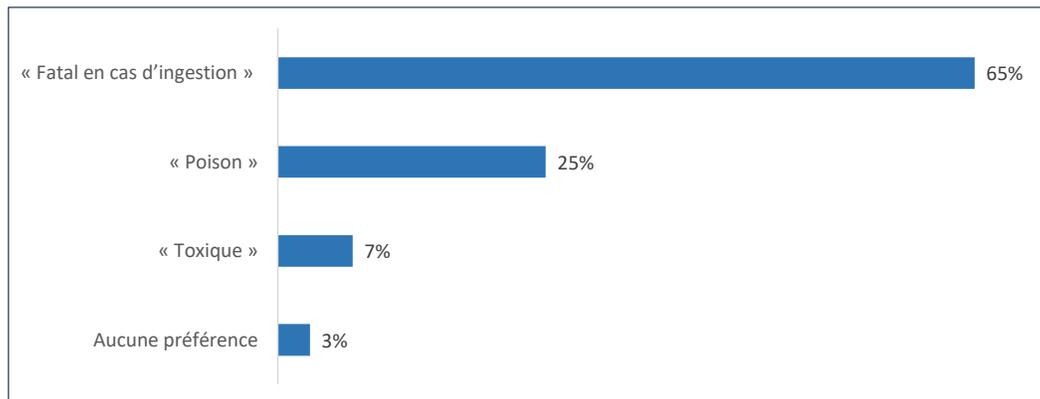
efficace. En revanche, les personnes travaillant dans les secteurs de l'éducation (30 %), de la santé et des services sociaux (29 %), des transports ou des services publics (27 %), de l'alimentation, de l'hébergement ou de l'hôtellerie (25 %) ou de l'industrie manufacturière (25 %) sont plus susceptibles que celles travaillant dans les services aux entreprises (13 %) de penser que l'affirmation « Peut nuire à la fertilité ou au fœtus » est la plus efficace.

Les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers sont plus nombreux que les utilisateurs peu fréquents à penser que la mention de danger « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales » est la plus efficace pour alerter les utilisateurs sur le fait qu'un produit chimique ménager peut nuire à la capacité de reproduction (59 % comparativement à 53 %).

5.3 Efficacité de la mention de danger signalant qu'un produit chimique ménager peut entraîner la mort

Comme illustré à la figure 6, lorsqu'une liste de mentions de danger avertissant qu'un produit chimique ménager peut être mortel en cas d'ingestion a été proposée aux répondants, la mention de danger jugée la plus efficace est « Fatal en cas d'ingestion » (65 %). Beaucoup moins ont opté pour « Poison » (25 %) ou « Toxique » (7 %). Trois pour cent n'avaient pas de préférence.

Figure 6. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut entraîner la mort en cas d'ingestion



Référence du sondage : Q9. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : Sélectionnez une seule réponse. Pour un produit chimique ménager qui peut entraîner la mort en cas d'ingestion : Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La mention de danger « Fatal en cas d'ingestion » a été identifiée comme la mention de danger préférée pour alerter les utilisateurs, le plus souvent parmi les personnes âgées ayant répondu au sondage. La préférence était la plus forte parmi les baby-boomers (59 ans et plus) avec 68 %, suivis par les millénariaux (27 à 42 ans) avec 63 % et la génération Z (18 à 26 ans) avec 61 %.

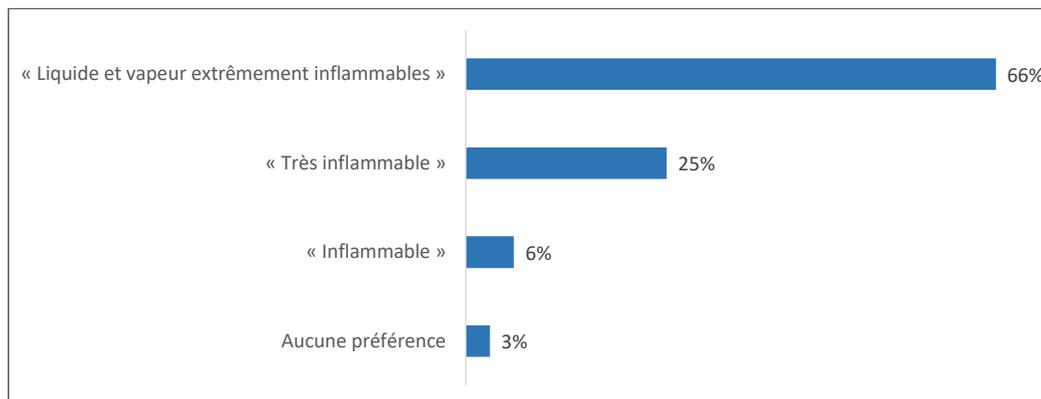
Les personnes interrogées au Québec étaient moins susceptibles que celles des autres régions, en particulier les Canadiens de l'Atlantique, de penser que la mention de danger « Fatal en cas d'ingestion » serait la plus efficace (50 % comparativement à 75 %). En revanche, les répondants du Québec étaient plus enclins que ceux des autres régions, en particulier les Canadiens de l'Atlantique, à penser que la mention de danger « Poison » serait la plus efficace (38 % comparativement à 18 %). Les personnes blanches étaient plus enclines que les autres à considérer la mention de danger « Fatal en cas d'ingestion » comme la plus efficace, tandis que les personnes de race philippine étaient plus enclines que la plupart des autres ethnies à opter pour la mention de danger « Poison ».

Les personnes interrogées travaillant dans l'agriculture (76 %), les services aux entreprises (72 %) ou la construction (71 %) étaient plus susceptibles que celles travaillant dans la haute technologie ou l'informatique (55 %) d'estimer que la mention de danger « Fatal en cas d'ingestion » était la plus efficace. En revanche, les personnes travaillant dans les secteurs de la haute technologie ou de l'informatique (31 %) ou de la santé et des services sociaux (28 %) étaient plus susceptibles que celles travaillant dans les services aux entreprises (16 %) de penser que l'affirmation « Poison » serait la plus efficace.

5.4 Efficacité de la mention de danger signalant qu'un produit chimique ménager peut facilement s'enflammer

Lorsqu'on leur a proposé trois mentions de danger susceptibles d'alerter les utilisateurs sur le fait qu'un produit chimique ménager peut facilement prendre feu s'il est en présence d'une flamme ou une étincelle, la mention de danger jugée la plus efficace a été « Liquide et vapeur extrêmement inflammables » (66 %). Des proportions plus faibles ont opté pour « Très inflammable » (25 %) ou « Inflammable » (6 %). Trois pour cent n'ont pas exprimé de préférence.

Figure 7. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut facilement prendre feu s'il est en présence d'une flamme ou une étincelle



Référence du sondage : Q10. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux

utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : Sélectionnez une seule réponse. Pour un produit chimique ménager qui peut facilement s'enflammer s'il est en présence d'une flamme ou une étincelle. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La préférence pour l'énoncé « Liquide et vapeur extrêmement inflammables » varie selon la génération, la région, l'identité ethnoculturelle parmi les hommes, le secteur d'activités et la fréquence d'utilisation des produits chimiques. La préférence pour cette affirmation était plus élevée chez les baby-boomers (59 ans et plus), la génération X (43 à 58 ans) et les millénariaux (27 à 42 ans) que parmi la génération Z (18 à 26 ans). Elle est également plus élevée chez les répondants au sondage qui vivent hors du Québec que chez les résidents du Québec. La préférence pour cette mention de danger s'est avérée plus élevée chez les hommes blancs, noirs, sud-asiatiques ou chinois que chez les hommes latino-américains.

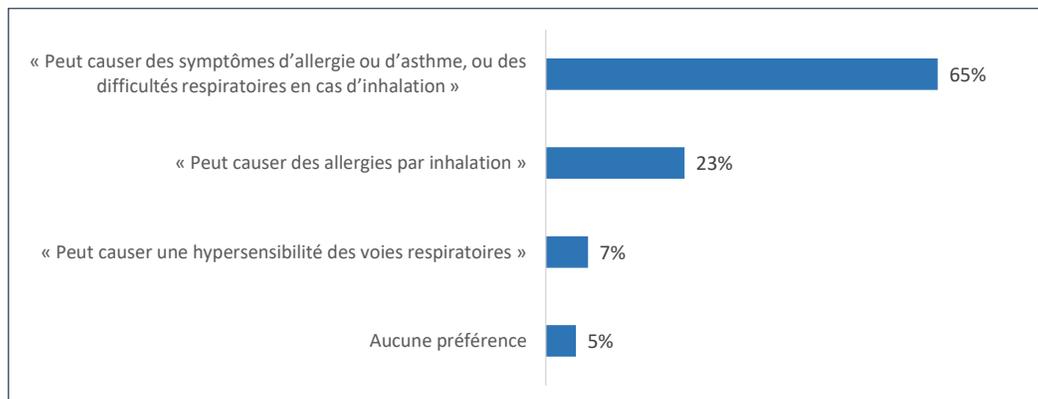
Les personnes interrogées travaillant dans les secteurs de l'agriculture, des arts, de l'artisanat, de la musique ou du divertissement, et de l'alimentation, de l'hébergement ou de l'hôtellerie étaient plus susceptibles de préférer « Liquides et vapeurs extrêmement inflammables » que celles travaillant dans la construction, les services d'éducation et la finance, l'assurance ou l'immobilier. Elle était également plus susceptible d'être préférée par les utilisateurs peu fréquents et moyens de produits chimiques ménagers que par les utilisateurs fréquents.

La préférence pour la mention de danger « Très inflammable » varie selon la région, le secteur d'activités et la fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers. La préférence pour cette affirmation était plus élevée chez les répondants du Québec que ceux du reste du Canada. Elle était également plus élevée chez les répondants travaillant dans la construction et les services d'éducation que parmi ceux travaillant dans la restauration, l'hébergement ou l'hôtellerie. Les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers étaient plus susceptibles de préférer la déclaration que les utilisateurs moyens et peu fréquents.

5.5 Efficacité des mentions de danger pour signaler qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation

Lorsqu'on leur a proposé une liste de mentions de danger susceptibles d'alerter les utilisateurs sur le fait qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation, la mention jugée la plus efficace a été « Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation » (65 %). Beaucoup moins ont opté pour « Peut causer des allergies par inhalation » (23 %) ou « Peut causer une hypersensibilité des voies respiratoires » (7 %). Cinq pour cent n'avaient pas de préférence.

Figure 8. Mention de danger la plus efficace pour signaler qu'un produit chimique ménager peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation



Référence du sondage : Q11. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : Sélectionnez une seule réponse. Pour un produit chimique ménager qui peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La perception de l'efficacité de l'énoncé « Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation » varie selon la région, l'identité ethnoculturelle des hommes, la fréquence d'utilisation et la connaissance des produits chimiques ménagers. Les répondants vivant hors du Québec ont préféré cet énoncé dans une proportion significativement plus importante que les résidents du Québec. La préférence pour cette mention de danger était plus élevée chez les hommes blancs, sud-asiatiques et chinois que chez les hommes latino-américains. Les utilisateurs moyens et fréquents de produits chimiques ménagers et ceux qui ont une connaissance moyenne et élevée des pictogrammes de danger sont plus enclins à préférer cette mention que ceux dont l'utilisation et la connaissance sont moindres.

La préférence pour l'affirmation « Peut causer des allergies par inhalation » était plus élevée chez les hommes latino-américains ou noirs que chez ceux d'origine blanche (41 % et 35 % comparativement à 24 %). Il n'y a pas eu de variations significatives en fonction du secteur d'activités pour l'une ou l'autre des mentions de danger.

6. Importance des renseignements sur les risques et les dangers

6.1 Survol de la section

Les Canadiens interrogés ont classé les renseignements sur la manipulation, l'utilisation et le stockage du produit et les renseignements sur les ingrédients chimiques nocifs contenus dans le produit comme les plus importantes à divulguer sur les produits chimiques ménagers, tandis que les renseignements les moins importants étaient les renseignements sur les premiers soins en cas d'exposition au produit et les renseignements sur les dangers à long terme pour la santé. Sur les trois étiquettes de produits de nettoyage présentées aux Canadiens interrogés, les étiquettes considérées comme les plus efficaces pour les inciter à lire les renseignements détaillés, à manipuler le produit avec précaution ou à le stocker dans un endroit sûr sont l'étiquette hybride du RPCC (2001) et du SGH (42 %) et l'étiquette complète du SGH (37 %) (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes).

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Les Canadiens interrogés trouveraient utile que les renseignements en matière de sécurité affichés sur un produit chimique ménager soient également disponibles sur le site Web de l'entreprise. Une majorité trouvait cela utile dans les sous-groupes démographiques et régionaux. En plus des renseignements en matière de sécurité fournis sur l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique, les Canadiens interrogés soutenaient majoritairement l'ajout d'un numéro de téléphone national sans frais pour contacter un centre antipoison (1-844-POISON-X) (82 %) et des instructions sur la façon d'éliminer un produit en toute sécurité (77 %). Beaucoup moins nombreux sont ceux qui souhaitent voir les valeurs de concentration des ingrédients dangereux ajoutées sur l'étiquette (40 %).

6.2 Classement de l'importance des renseignements en matière de sécurité divulguée sur les produits chimiques ménagers

Comme illustré dans le tableau 8, les Canadiens ont été invités à classer par ordre d'importance cinq éléments, « 1 » étant le plus important et « 5 » le moins important, en ce qui concerne les renseignements en matière de sécurité divulgués sur les produits chimiques ménagers. Selon les répondants au sondage, les renseignements les plus importants concernaient la manière de manipuler, d'utiliser et de stocker le produit en toute sécurité, ainsi que les ingrédients chimiques nocifs contenus dans le produit, tandis que les renseignements les moins importants concernaient les premiers soins à prodiguer en cas d'exposition au produit et les renseignements sur les dangers à long terme.

Trois personnes interrogées sur dix (28 %) ont jugé très importants les renseignements sur la manière de manipuler, d'utiliser et de stocker le produit en toute sécurité, ainsi que les renseignements sur les ingrédients chimiques nocifs contenus dans le produit. Ils sont un peu moins nombreux (24 %) à considérer que les renseignements sur les risques à court terme sont les plus importants. Une personne sur dix a jugé que les renseignements sur les premiers soins à prodiguer en cas d'exposition au produit (11 %) et les renseignements sur les dangers à long terme (10 %) étaient les plus importants.

Tableau 8. Classement de l'importance des renseignements en matière de sécurité en ce qui concerne la divulgation de renseignements sur les produits chimiques ménagers

Classement	Renseignements sur la façon de manipuler, d'utiliser et de conserver le produit en toute sécurité	Renseignements sur les ingrédients chimiques dangereux contenus dans le produit	Renseignements sur les dangers à court terme (c.-à-d. les dangers qui peuvent entraîner la mort ou des blessures graves immédiatement ou peu de temps après l'exposition)	Renseignements sur les premiers soins à prodiguer en cas d'exposition au produit	Renseignements sur les dangers à long terme (c.-à-d. les dangers susceptibles d'avoir un effet sur la santé, comme le cancer en cas d'utilisation répétée à long terme)
Le plus important	28 %	28 %	24 %	11 %	10 %
2	22 %	18 %	21 %	20 %	20 %

Classement	Renseignements sur la façon de manipuler, d'utiliser et de conserver le produit en toute sécurité	Renseignements sur les ingrédients chimiques dangereux contenus dans le produit	Renseignements sur les dangers à court terme (c.-à-d. les dangers qui peuvent entraîner la mort ou des blessures graves immédiatement ou peu de temps après l'exposition)	Renseignements sur les premiers soins à prodiguer en cas d'exposition au produit	Renseignements sur les dangers à long terme (c.-à-d. les dangers susceptibles d'avoir un effet sur la santé, comme le cancer en cas d'utilisation répétée à long terme)
3	16 %	20 %	22 %	23 %	20 %
4	18 %	14 %	25 %	20 %	23 %
Le moins important	16 %	21 %	9 %	27 %	27 %

Référence du sondage : Q12. Classez le degré d'importance des éléments suivants (où 1 correspond à l'élément le plus important et 5 correspond à l'élément le moins important) en ce qui concerne les renseignements en matière de sécurité divulgués sur les produits chimiques ménagers : Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

Les femmes interrogées ont été plus nombreuses que les hommes à juger importants les renseignements sur la manière de manipuler, d'utiliser et de conserver le produit en toute sécurité (30 % comparativement à 26 %). Les renseignements sur la manière de manipuler, d'utiliser et de stocker le produit en toute sécurité se sont avérés plus importants pour les répondants au sondage ayant une meilleure connaissance des pictogrammes de danger que pour ceux ayant un niveau de connaissance moins élevé (31 % ayant un niveau de connaissance élevé comparativement à 26 % ayant un niveau de connaissance peu élevé). Ce point de vue est également plus répandu dans l'industrie manufacturière (35 %) que dans la vente (24 %) ou les transports et services publics (22 %).

Des différences d'opinions ont été constatées entre les femmes en fonction de leur origine ethnoculturelle. Les femmes philippines (36 %), noires (36 %) et blanches (28 %) interrogées sont plus susceptibles que les femmes chinoises (17 %) ou sud-asiatiques (16 %) de penser que les renseignements sur les ingrédients chimiques nocifs contenus dans le produit sont les plus importants. Chez les hommes, les répondants latino-américains (41 %) sont plus nombreux que les Blancs (25 %), les Noirs (22 %) ou les Asiatiques du Sud (19 %) à penser que les renseignements sur les dangers à court terme sont les plus importants.

En ce qui concerne les différences entre les secteurs d'activité, les renseignements sur la manière de manipuler, d'utiliser et de stocker le produit en toute sécurité se sont avérés plus importants pour les personnes travaillant dans la finance, l'assurance ou l'immobilier (30 %), la haute technologie ou l'informatique (28 %), les transports ou les services publics (28 %), les services aux entreprises (27 %) ou la construction (27 %) que pour celles travaillant dans les arts, l'artisanat, la musique ou le divertissement (12 %).

Les hommes philippins (21 %) et latino-américains (18 %) interrogés sont plus nombreux que les hommes chinois (5 %) à

estimer que les renseignements sur les premiers soins à prodiguer en cas d'exposition au produit sont les plus importants. Cet avis était également plus élevé chez les utilisateurs peu fréquents (21 %) et moyens (22 %) de produits chimiques ménagers que chez les utilisateurs fréquents (16 %).

L'importance perçue des renseignements sur les dangers à long terme diffère en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'intersectionnalité entre le genre et l'origine ethnoculturelle, la présence ou non d'enfants dans le ménage, le secteur d'activités et la fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers. En ce qui concerne l'intersectionnalité entre le genre et l'origine ethnoculturelle, l'importance des renseignements sur les dangers à long terme s'est avérée plus élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones, et plus élevée chez les femmes d'Asie du Sud et les femmes chinoises que chez les femmes blanches. Les hommes arabes, sud-asiatiques et noirs étaient plus susceptibles de juger ce renseignement important que les hommes blancs.

L'importance perçue des renseignements sur les dangers à long terme s'est avérée plus élevée chez les personnes interrogées avec des enfants de moins de 12 ans dans le ménage que chez celles qui n'ont pas d'enfants.

L'importance perçue des renseignements sur les dangers à long terme s'est avérée plus élevée chez les personnes interrogées travaillant dans le secteur de la vente que chez celles travaillant dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de la finance, de l'assurance ou de l'immobilier et des transports, des communications ou d'autres services d'utilité publique. Elle était également plus élevée chez les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers que chez les utilisateurs peu ou moyennement fréquents.

6.3 Classement de la capacité de l'étiquette à inciter les comportements recherchés

Les Canadiens interrogés ont reçu trois étiquettes de produits de nettoyage (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) et ont été invités à déterminer laquelle était la plus susceptible de les inciter à lire les renseignements en matière de sécurité détaillés, à manipuler le produit avec précaution ou à ranger le produit dans un endroit sûr, et à classer les étiquettes de la plus susceptible de les inciter (« 1 ») à la moins susceptible (« 3 »). Comme le montre le tableau 9, quatre personnes sur dix (42 %) ont estimé que les étiquettes hybrides du RPCCC (2001) et du SGH étaient les plus susceptibles de les inciter à prendre ces mesures. Un peu moins de quatre personnes sur dix (37 %) ont estimé que l'étiquette du SGH serait la plus susceptible d'inciter les comportements recherchés, tandis que deux personnes sur dix (21 %) ont opté pour une autre variante de l'étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH.

Tableau 9. Classement de l'efficacité des étiquettes spécifiques à inciter les utilisateurs à agir recherchés

Classement	Étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH	Étiquette du SGH	Variation alternative de l'étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH
La plus susceptible	42 %	37 %	21 %

Classement	Étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH	Étiquette du SGH	Variation alternative de l'étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH
La 2 ^e plus susceptible	31 %	27 %	42 %
La moins susceptible	27 %	36 %	36 %

Référence du sondage : Q13. Parmi les trois étiquettes de produits de nettoyage présentées ci-dessous, laquelle est la plus susceptible de vous inciter à lire les renseignements détaillés en matière de sécurité, à manipuler le produit avec précaution ou à le conserver dans un endroit sûr? Classez les étiquettes de la plus susceptible de vous inciter à le faire (1) à la moins susceptible de vous inciter à le faire (3). Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006). Voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes.

La perception de l'efficacité de l'étiquette hybride du RPCCC (2001) et du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) varie en fonction du genre, de l'âge, de l'identité autochtone, du secteur d'activités et de la fréquence d'utilisation des produits chimiques à usage domestique. La perception de l'efficacité de l'étiquette hybride était plus élevée chez les femmes (44 %) que chez les hommes (39 %) et chez les personnes interrogées âgées de 55 à 64 ans (48 %). Elle était également plus élevée chez les répondants non autochtones (43 %) que chez les répondants autochtones (31 %). La perception de l'efficacité de l'étiquette hybride était plus élevée chez les répondants travaillant dans les secteurs des arts, de l'artisanat, de la musique ou du divertissement (51 %) ou des services aux entreprises (46 %) que chez ceux travaillant dans les transports, les communications ou les autres services d'utilité publique (31 %). Elle était également plus élevée chez les utilisateurs peu fréquents (48 %) et moyens (42 %) de produits chimiques ménagers que chez les utilisateurs fréquents (36 %).

La perception de l'efficacité de l'étiquette du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) à inciter les utilisateurs à lire les renseignements en matière de sécurité détaillés, à manipuler le produit avec précaution ou à le stocker dans un endroit sûr varie en fonction de l'âge et entre les répondants en fonction de l'intersection de la région géographique et du genre. La perception de l'efficacité de cette étiquette alternative était plus élevée chez les personnes âgées de 45 ans et plus que chez les jeunes de moins de 35 ans. Elle était également plus élevée chez les hommes vivant dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et en Alberta que chez les hommes vivant en Colombie-Britannique et dans les territoires.

L'efficacité perçue de la variante de l'étiquette hybride alternative du RPCCC (2001) et du SGH (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes) pour inciter les utilisateurs à lire les renseignements en matière de sécurité détaillés, à manipuler le produit avec précaution ou à le stocker dans un endroit sûr varie en fonction de l'âge et de la présence d'enfants au sein du foyer. La perception de l'efficacité de l'étiquette hybride alternative du RPCCC (2001) et du SGH était plus élevée chez les répondants de moins de 45 ans que chez les répondants plus âgés, et chez ceux ayant des enfants de moins de 12 ans vivant dans le ménage, par rapport à ceux ayant des enfants de 12 à 18 ans ou ceux n'ayant pas d'enfants vivant dans le ménage.

L'efficacité perçue de la variante de l'étiquette hybride alternative du RPCCC (2001) et du SGH varie également en fonction de l'identité autochtone, de la région et de l'ethnicité, les répondants autochtones évaluant l'efficacité de l'incitation plus fortement que les non-autochtones, les répondants de la Colombie-Britannique/des territoires, du

Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario l'évaluant plus fortement que ceux des autres régions, et les répondants de diverses ethnies l'évaluant plus fortement que les répondants s'identifiant comme Blancs.

Enfin, l'efficacité perçue de la variante de l'étiquette hybride alternative du RPCCC (2001) et du SGH était également plus élevée chez les répondants travaillant dans l'agriculture ou les transports, les communications ou d'autres services d'utilité publique que chez ceux travaillant dans les services aux entreprises ou les arts, l'artisanat, la musique ou les loisirs, et plus élevée chez les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers que chez les utilisateurs peu ou moyennement fréquents.

6.4 Utilité de l'accessibilité des renseignements en matière de sécurité sur le site Web de l'entreprise

En général, les Canadiens interrogés trouveraient utile que les renseignements en matière de sécurité affichés sur un produit chimique ménager soient également accessibles sur le site Web de l'entreprise. Neuf personnes interrogées sur dix (91 %) ont indiqué qu'elles trouveraient cela « très utile » ou « plutôt utile », dont six sur dix (59 %) qui pensaient que cela serait « très utile ».

Tableau 10. Avis sur l'utilité des renseignements en matière de sécurité des produits mis à disposition sur le site Web de l'entreprise

Niveau d'utilité	%
Très utile	59 %
Plutôt utile	32 %
Pas utile	6 %
Je ne sais pas	3 %
Sommaire	
Très ou plutôt utile	91 %

Référence du sondage : Q14. Dans le cas d'un produit chimique ménager, dans quelle mesure vous serait-il utile que les renseignements en matière de sécurité qui figurent sur le produit soient également disponibles sur le site Web de l'entreprise? Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La majorité estime qu'il serait utile que les renseignements en matière de sécurité figurant sur un produit soient également disponibles sur le site Web de l'entreprise dans tous les sous-groupes démographiques et régionaux, mais la perception de l'utilité était plus élevée parmi les jeunes répondants au sondage : 96 % des membres de la génération Z (18 à 26 ans) comparativement à 88 % des baby-boomers (59 ans et plus).

Les répondants au sondage qui ont des enfants dans le ménage (96 % de ceux qui ont des enfants de moins de 5 ans, 94 % de ceux qui ont des enfants de 5 à 18 ans) sont plus susceptibles que ceux qui n'ont pas d'enfants de trouver cela utile (90 % de ceux qui n'ont pas d'enfants). Les répondants au sondage ayant un niveau d'éducation formelle plus élevé ont également trouvé cette idée plus utile (93 % pour les diplômés universitaires comparativement à 86 % pour les répondants au sondage n'ayant pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent).

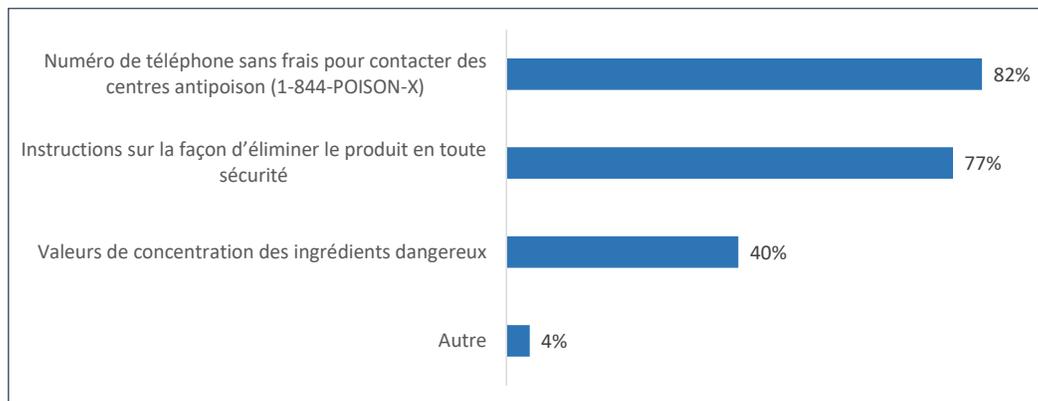
La perception de l'utilité est également plus élevée chez les répondants au sondage qui s'identifient comme Latino-Américains (100 %), Philippins (100 %), Noirs (98 %) ou Sud-Asiatiques (98 %) que chez ceux qui s'identifient comme Arabes (90 %) ou Blancs (89 %).

Les personnes interrogées travaillant dans l'agriculture (100 %), la construction (96 %), la vente (96 %), la haute technologie ou l'informatique (95 %) sont plus susceptibles de penser que cette idée est utile que celles travaillant dans les transports ou les services d'utilité publique (88 %). Enfin, les répondants au sondage faisant état d'une utilisation fréquente de produits chimiques ménagers (95 %) sont plus susceptibles que les utilisateurs moyens (90 %) ou faibles (89 %) de penser que cette idée est utile.

6.5 Renseignements supplémentaires sur l'étiquette

Comme illustré à la figure 9, lorsqu'on leur montre l'image d'une étiquette d'un produit chimique ménager toxique comportant des renseignements en matière de sécurité (voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes), les Canadiens interrogés sont beaucoup plus susceptibles de vouloir un numéro de téléphone national sans frais pour les centres antipoison (82 %) ou des instructions sur la manière d'éliminer le produit en toute sécurité (77 %) que des renseignements sur les valeurs de concentration des ingrédients dangereux (40 %).

Figure 9. Soutien à l'obtention de renseignements complémentaires sur l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique



Référence du sondage : Q15. L'image ci-dessous représente l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique. En plus des renseignements en matière de sécurité fournis sur cette étiquette, quels autres renseignements souhaiteriez-vous voir? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent. Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006). (Voir le glossaire des pictogrammes et des étiquettes.)

Le soutien en faveur de l'inscription d'un numéro de téléphone national sans frais pour les centres antipoison sur l'étiquette des produits chimiques ménagers toxiques varie en fonction du genre, de l'âge, de l'identité autochtone, de la présence d'enfants dans le ménage, ainsi que de la fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers et de la connaissance de certains pictogrammes de danger. Le soutien à la mise en place d'un numéro national sans frais pour les centres antipoison sur les étiquettes est plus élevé chez les femmes (84 %) que chez les hommes (80 %). Il est également plus élevé chez les baby-boomers (59 ans et plus) (89 %), la génération X (43 à 58 ans) (86 %) et les millénariaux (27 à 42 ans) (79 %) que parmi la génération Z (18 à 26 ans) (67 %). Le soutien était également plus important chez les femmes non autochtones (85 %) que chez les femmes autochtones (72 %). Le soutien était plus important chez les personnes interrogées n'ayant pas d'enfants dans le ménage (84 %) ou ayant des enfants âgés de 12 à 18 ans (81 %) que chez celles ayant des enfants de moins de 5 ans (74 %).

Le soutien à l'inclusion d'un numéro de téléphone national sans frais pour les centres antipoison sur l'étiquette des produits chimiques ménagers toxiques était également plus élevé chez les répondants utilisateurs peu fréquents (84 %) ou moyennement fréquents (85 %) que chez les utilisateurs fréquents (78 %), et plus élevé chez ceux ayant une connaissance élevée (85 %) ou moyenne (83 %) des produits chimiques ménagers que chez ceux ayant un faible niveau de connaissance (80 %).

Le soutien à l'inscription sur l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique d'instructions sur la manière d'éliminer le produit en toute sécurité variait en fonction de la région, des femmes ayant des enfants à la maison ou du secteur d'activité. Le soutien à l'inclusion de ces renseignements était plus élevé parmi les répondants vivant en Colombie-Britannique et dans les territoires (79 %), en Alberta (81 %), au Manitoba et en Saskatchewan (82 %), et en Ontario (82 %), par rapport au Québec (69 %). Il était également plus élevé chez les femmes ayant des enfants de moins de 5 ans (85 %) que chez les femmes sans enfant (77 %) et les femmes ayant des enfants âgés de 12 à 18 ans (76 %).

Le soutien à l'inclusion des valeurs de concentration des ingrédients dangereux sur l'étiquette des produits chimiques ménagers toxiques variait en fonction de l'âge, de l'origine ethnique et de la fréquence d'utilisation des produits chimiques ménagers. La génération Z (18 à 26 ans) (45 %) et les millénariaux (27 à 42 ans) (44 %) étaient plus intéressés que les baby-boomers (59 ans et plus) (36 %) à ces renseignements. Les répondants s'identifiant comme Arabes (55 %), Philippins (50 %), Asiatiques du Sud-Est (50 %), Chinois (48 %) et Noirs (47 %) étaient plus intéressés que ceux s'identifiant comme Blancs (38 %). Les utilisateurs fréquents (44 %) et moyens (40 %) de produits chimiques ménagers se sont montrés plus intéressés que les utilisateurs peu fréquents (35 %).

6.6 Efficacité du code QR

La plupart des Canadiens interrogés pensent que l'ajout d'un code QR sur l'étiquette d'un produit chimique ménager serait efficace pour divulguer des renseignements en matière de sécurité. Six personnes sur dix (61 %) pensent qu'un code QR serait efficace, et quatre autres pour cent ne savent pas ce qu'est un code QR mais souhaitent en savoir plus et l'utiliser, ce qui donne un total d'environ deux tiers (64 %) qui ont répondu par l'affirmative ou qui sont intéressés. Trois personnes sur dix ne pensent pas qu'un code QR serait efficace et cinq autres pour cent ont indiqué qu'elles ne savaient pas ce qu'était un code QR et qu'elles ne souhaitaient pas en savoir plus ni l'utiliser, ce qui fait qu'un peu plus d'un tiers (36 %) a indiqué qu'il n'était pas intéressé.

Tableau 11. Avis sur l'efficacité d'un code QR sur les étiquettes des produits chimiques ménagers pour divulguer les renseignements en matière de sécurité

Énoncé	%
Oui	61 %
Non	31 %
Je ne sais pas ce qu'est un code QR et je n'ai pas envie d'en savoir plus ou de l'utiliser	5 %
Je ne sais pas ce qu'est un code QR, mais j'aimerais en savoir plus et l'utiliser	4 %
Net : Oui/Ne sait pas mais souhaite apprendre	64 %
Net : Non/Ne sait pas et n'est pas intéressé à apprendre	36 %

Référence du sondage : Q16. Pensez-vous qu'un code QR (c.-à-d. un code de réponse rapide) sur l'étiquette d'un produit chimique ménager serait un moyen efficace de divulguer des renseignements en matière de sécurité? Base : tous les répondants de 2023 (n=3 006).

La perception de l'efficacité d'un code QR est plus élevée chez les hommes (65 %) que chez les femmes (57 %). Il est également plus élevé chez les jeunes répondants au sondage, passant de 77 % parmi la génération Z (18 à 26 ans) à 60 % parmi la génération X (43 à 58 ans) et à 47 % chez les baby-boomers (59 ans et plus). Ce chiffre est également plus élevé chez les répondants autochtones (75 %) que chez les non-autochtones (60 %).

Les hommes du Canada atlantique (47 %) étaient moins susceptibles que les hommes des autres régions du pays de percevoir le code QR comme étant efficace, par exemple en C.-B. et dans les territoires (64 %), en Alberta (67 %), au Manitoba/Saskatchewan (63 %), en Ontario (71 %) et au Québec (59 %). Les femmes du Manitoba et de la Saskatchewan (40 %) étaient moins enclines que les femmes d'autres régions à penser que le code QR serait efficace, par exemple en C.-B. Et dans les territoires (54 %), en Alberta (54 %), en Ontario (63 %), au Québec (53 %) et dans les provinces de l'Atlantique (64 %).

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

La perception de l'efficacité d'un code QR était plus élevée chez les personnes travaillant dans la construction (77 %) ou dans l'alimentation, l'hébergement ou l'hôtellerie (75 %) que chez celles travaillant dans la finance, l'assurance ou l'immobilier (62 %), la haute technologie ou l'informatique (62 %) ou l'agriculture (53 %).

La perception de l'efficacité d'un code QR était plus élevée chez les utilisateurs fréquents de produits chimiques ménagers (69 %) que chez les utilisateurs moyens (58 %) et les utilisateurs peu fréquents (56 %).

Annexe

Méthodologie

Ipsos a mené un sondage en ligne de 16 minutes auprès d'un échantillon national d'adultes canadiens entre le 8 et le 15 décembre 2023. Au total, n=3 006 questionnaires ont été remplis, dont un échantillon de n=200 personnes déclarant son appartenance à un peuple des Premières Nations du Canada. Les données ont été recueillies en ligne auprès d'un panel par méthode d'échantillonnage non probabiliste. Pour réaliser la collecte de données, Ipsos s'est associé à Canadian Viewpoint Inc., dont le panel activement entretenu est composé d'environ 300 000 panélistes adultes canadiens actifs. L'instrument de sondage consistait en une série de questions fermées et ouvertes conçues en consultation avec le responsable du projet à Santé Canada. Un prétest en ligne a été réalisé auprès de 20 personnes ayant rempli le questionnaire en anglais et de 16 personnes ayant rempli le questionnaire en français.

Le tableau ci-dessous indique la répartition géographique non pondérée de l'échantillon, en nombre et en proportion. Une pondération a été appliquée à l'échantillon afin de garantir que les données finales reflètent la population adulte du Canada par région, âge et genre, conformément aux données du recensement de 2021.

Tableau 12. Pondération de l'échantillon

Répartition de l'échantillon	Taille de l'échantillon non pondéré	Taille pondérée de l'échantillon	Proportions non pondérées de l'échantillon	Proportions pondérées de l'échantillon
Canada	3 006	3 006	100 %	100 %
Région				
Territoires et Colombie-Britannique	398	421	14 %	14 %
Alberta	340	331	11 %	11 %
Saskatchewan/Manitoba	222	210	7 %	7 %
Ontario	1 134	1 142	38 %	38 %
Québec	695	691	23 %	23 %
Canada atlantique	217	210	7 %	7 %
Genre et âge				
Hommes de 18 à 24 ans	112	174	6 %	6 %
Hommes de 25 à 34 ans	234	237	8 %	8 %
Hommes de 35 à 44 ans	246	237	8 %	8 %
Hommes de 45 à 54 ans	272	267	9 %	9 %
Hommes de 55 à 64 ans	274	268	9 %	9 %
Hommes de 65 à 100 ans	301	298	10 %	10 %
Femmes de 18 à 24 ans	152	146	5 %	5 %
Femmes de 25 à 34 ans	242	237	8 %	8 %
Femmes de 35 à 44 ans	249	238	8 %	8 %
Femmes de 45 à 54 ans	276	267	9 %	9 %
Femmes de 55 à 64 ans	275	268	9 %	9 %

Répartition de l'échantillon	Taille de l'échantillon non pondéré	Taille pondérée de l'échantillon	Proportions non pondérées de l'échantillon	Proportions pondérées de l'échantillon
Femmes de 65 à 100 ans	362	357	12 %	12 %
Identité autochtone				
Autochtones	207	213	7 %	7 %
Non-Autochtones	2 771	2 765	92 %	92 %

Pour ce sondage, un échantillon non probabiliste a été utilisé. Il n'est donc pas possible de calculer un taux de réponse.

Le tableau suivant présente la disposition des cas et le taux de participation au sondage en ligne. Le taux de participation à ce sondage a été de 86,9 % et se calcule comme suit :

Taux de participation = UR/(UR+UA+NR).

Tableau 13. Calcul du taux de participation

Disposition	Sondage de référence
Cas non valides	0
Cas non résolus (NR)	0
Unités admissibles non répondantes (UA)	757
Unités répondantes (UR)	5 027
Taux de participation	86,9 %

Commented [SW1]: Numbers verified

Dans les sondages en ligne, les cas peuvent être répartis en quatre grandes catégories :

Cas non valides

Il peut s'agir uniquement des cas manifestement non valides (par exemple, invitations envoyées par erreur à des personnes qui n'étaient pas admissibles au sondage, adresses de courriel incomplètes ou absentes dans une liste fournie par le client).

Cas non résolus (NR)

Il s'agit des cas où il est impossible de déterminer si l'invitation a été envoyée à un répondant ou à une unité admissible ou non admissible (par exemple, lorsque les invitations par courriel ne se rendent pas au destinataire ou qu'il n'y a pas de réponse avant d'avoir pu déterminer l'admissibilité du candidat).

Unités admissibles non répondantes (UA)

Il s'agit des cas de refus, implicites ou explicites, des cas de non-contact et d'interruption prématurée lorsque l'admissibilité d'un candidat est connue, et des autres cas de non-répondants admissibles (en raison d'une maladie, d'un congé autorisé, de vacances ou autre).

Unités répondantes (UR)

Cette catégorie comprend les personnes qui ont participé, mais qui ont été disqualifiées par la suite (p. ex., parce que les quotas admissibles ont été atteints). La catégorie comprend également tous les sondages remplis ou partiellement remplis qui satisfont aux critères établis par le cabinet de recherche pour être inclus dans l'analyse des données.

Les non résolus (NR), les admissibles (UA) et les unités répondantes (UR) font partie de la grande catégorie des cas « potentiellement admissibles ». Les cas « non valides » ne sont toutefois pas inclus dans le calcul des taux relatifs aux résultats.

Pour ce sondage, un routeur a été utilisé pour sélectionner les répondants potentiels et les affecter à l'un des différents sondages. Il n'est donc pas possible d'estimer le nombre de cas « invités » à participer et de savoir s'ils étaient admissibles ou non. Il n'est donc pas possible d'estimer les cas « non résolus ». Pour ce sondage, les unités répondantes sont réparties comme suit.

Tableau 14. Sondage complété

Disposition	Sondage de référence
Dépassement du quota	2 021
Qualifié et complété	3 006
Unités répondantes (UR)	5 027

La technologie d'acheminement de l'échantillon utilise la randomisation pondérée pour attribuer les sondages aux participants. Lors de leur entrée dans le système, les panélistes font l'objet d'un contrôle pour s'assurer qu'ils n'ont pas dépassé les limites de participation au sondage. Une liste de sondages potentiels est établie pour chacun des panélistes sur la base des renseignements dont nous disposons à leur sujet. Les panélistes peuvent être invités à répondre à des questions supplémentaires dans le système pour s'assurer qu'ils répondent aux critères du projet. La priorité peut être accordée aux sondages qui sont en retard par rapport à l'échéancier planifié; toutefois, cette priorité est réduite au minimum, car la randomisation du sondage doit rester en place en tant qu'élément clé de la prévention des biais. Dans ce cas, une hiérarchisation limitée a été appliquée pendant la fenêtre de sondage sur le terrain, et le risque de biais d'échantillonnage est donc faible.

Instrument de sondage

Sondage concernant la perspective des Canadiens sur la divulgation de renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

[FRENCH]

[INTRODUCTION]

Le gouvernement du Canada réalise un sondage sur la divulgation de renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation au Canada. Le sondage est mené par Ipsos au nom du gouvernement du Canada.

Répondre à ce sondage prendra environ 16 minutes. La participation au sondage est volontaire. Toutes les réponses resteront strictement confidentielles et anonymes, et les renseignements que vous fournirez seront gérés conformément aux exigences de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) et la [Loi sur l'accès à l'information](#). Les réponses ne sont consignées que sous forme de statistiques. Ce sondage est enregistré auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC).

Cliquez ici si vous souhaitez vérifier l'authenticité de ce sondage.
Saisissez le code du projet : 20231127-IP159

Cliquez ici si vous avez besoin d'un autre moyen d'accéder au sondage.

Questions de sélection

Âge 1

En quelle année êtes-vous né(e)?

Âge 2

Voudriez-vous indiquer à quelle catégorie d'âge parmi les suivantes vous appartenez?

- De 18 à 24 ans
- De 25 à 34 ans
- De 35 à 44 ans
- De 45 à 54 ans

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

- De 55 à 64 ans
- 65 ans ou plus
- Je préfère ne pas répondre

Emplacement géographique

Puis-je avoir les trois premiers caractères de votre code postal?

- ____ [the first three digits of your postal code]
- Je préfère ne pas répondre

RÉGION Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous? Sélectionnez une seule réponse.

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon
- Autre

Je préfère ne pas répondre

Genre

Quel est votre genre? Sélectionnez une seule réponse.

Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents légaux.

- Féminin

- Masculin
- Autre
- Je préfère ne pas répondre

Indigenous over-sample Q

Vous identifiez-vous comme Autochtone (cela inclut les Premières Nations (inscrit(e) ou pas inscrit(e), des traités ou pas des traités), Inuit(e), Métis(se) ou Indien(ne))?

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre

SONDAGE PRINCIPAL

1. Pour chacune des catégories suivantes de produits chimiques ménagers, veuillez indiquer la fréquence à laquelle vous utilisez ces produits. *Sélectionnez une réponse par option.*

- Produits de nettoyage ménager, y compris les produits chimiques pour le nettoyage des planchers et des fenêtres, et l'eau de Javel
- Détergents tels que le détergent à lessive ou le savon à vaisselle
- Produits de loisir et artisanat (p. ex. : adhésifs, nécessaires d'expérience scientifique)
- Peintures, enduits ou teintures
- Produits chimiques pour automobiles (p. ex. : liquide pour frein, liquide lave-glace, huile pour moteur)

Tous les jours

De deux à cinq fois par semaine

Une fois par semaine

Tous les mois

Rarement

2. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes :

A. Je lis et respecte les instructions de sécurité relatives aux produits chimiques ménagers avant de les utiliser.

B. Les symboles de danger, comme ceux présentés ci-dessous, sont utiles pour aviser les gens des dangers qui peuvent causer des blessures ou la mort.



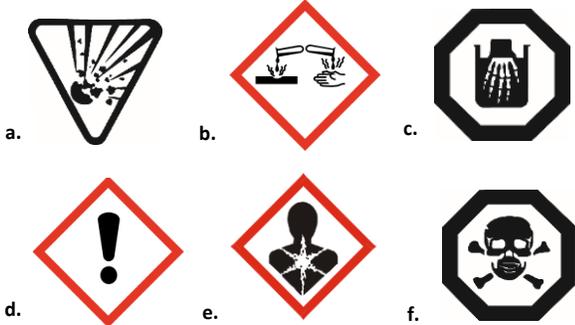
D. En ce qui concerne les produits chimiques ménagers qui sont vendus sur le marché canadien, les renseignements en matière de sécurité qui figurent sur l'étiquette suffisent pour protéger la santé des gens et assurer leur sécurité.

E. Je trouve que l'étiquetage actuel des produits chimiques ménagers qui sont vendus sur le marché canadien permet de savoir facilement si le produit contient des ingrédients chimiques nocifs.

- Fortement en désaccord
- En désaccord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Fortement d'accord

Connaissance des symboles de danger

3. Quel(s) symbole(s) représente(nt) un produit chimique ménager qui est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée ou des lésions oculaires)? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.



4. En ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, qu'est-ce que signifie le symbole suivant? Sélectionnez une seule réponse.



- i) Symbole d'avertissement général indiquant qu'il s'agit d'un produit chimique
- ii) Symbole indiquant que des effets moins graves sur la santé peuvent se produire en cas d'exposition (p. ex., irritation de la peau ou des yeux, réactions allergiques).
- iii) Symbole indiquant un danger extrême (p. ex., lésions oculaires graves, substance hautement toxique)
- iv) Autre, veuillez préciser :

5. En ce qui concerne les étiquettes des produits chimiques ménagers, qu'est-ce que signifie le symbole suivant? Sélectionnez une seule réponse.



- i. Symbole indiquant que des effets sur la santé, comme le cancer, peuvent se produire en cas d'exposition
- ii. Symbole indiquant qu'une corrosion cutanée (p. ex. : brûlures) peut se produire en cas d'exposition.
- iii. Symbole indiquant un risque biologique (p. ex., bactérie ou virus présentant un risque pour la santé humaine)
- iv. Autre, veuillez préciser :

Symboles de danger - Préférences

6. A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou perforée? *Sélectionnez une seule réponse.*



c. Ni l'un ni l'autre

B) Pourquoi pensez-vous que ce symbole avertit mieux l'utilisateur qu'une bouteille de gaz peut exploser si elle est chauffée ou perforée?

7. A) Des deux symboles présentés ci-dessous, lequel avertit le mieux l'utilisateur qu'un produit chimique ménager est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée)? *Sélectionnez une seule réponse.*



c. Ni l'un ni l'autre

B) Pourquoi pensez-vous que ce symbole avertit le mieux l'utilisateur qu'un produit chimique ménager est corrosif (c.-à-d. qu'il peut provoquer une brûlure cutanée)?

Mentions de danger

8. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : *Sélectionnez une seule réponse.*

Pour un produit chimique ménager qui peut nuire à la capacité de reproduction :

- (a) « Peut nuire à la fertilité ou au fœtus »
- (b) « Peut causer des dommages à l'appareil reproducteur ou entraîner des malformations congénitales. »
- (c) « Peut nuire à la fonction sexuelle ou progéniture »
- (d) Aucune préférence

9. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : *Sélectionnez une seule réponse.*

Pour un produit chimique ménager qui peut entraîner la mort en cas d'ingestion :

- (a) « Poison »
- (b) « Fatal en cas d'ingestion »
- (c) « Toxique »
- (d) Aucune préférence

10. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : Sélectionnez une seule réponse. *Sélectionnez une seule réponse.*

Pour un produit chimique ménager qui peut facilement s'enflammer s'il est en présence d'une étincelle ou flamme :

- (a) « Liquide et vapeur extrêmement inflammables »
- (b) « Très inflammable »
- (c) « Inflammable »
- (d) Aucune préférence

11. Pour l'affirmation ci-dessous, veuillez sélectionner l'avertissement qui permettrait le mieux de signaler aux utilisateurs les dangers associés à un produit chimique ménager : Sélectionnez une seule réponse.

Pour un produit chimique ménager qui peut provoquer une réaction allergique en cas d'inhalation :

- (a) « Peut causer des allergies par inhalation »
- (b) « Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation »
- (c) « Peut causer une hypersensibilité des voies respiratoires »
- (d) Aucune préférence

Importance des renseignements concernant le risque et le danger

12. Classez le degré d'importance des éléments suivants (où 1 correspond à l'élément le plus important et 5 correspond à l'élément le moins important) en ce qui concerne les renseignements en matière de sécurité divulgués sur les produits chimiques ménagers :

- Renseignements sur les ingrédients chimiques dangereux contenus dans le produit
- Renseignements sur les dangers à court terme (c.-à-d. les dangers qui peuvent entraîner la mort ou des blessures graves immédiatement ou peu de temps après l'exposition)
- Renseignements sur les dangers à long terme (c.-à-d. les dangers susceptibles d'avoir un effet sur la santé, comme le cancer, en cas d'utilisation répétée à long terme)
- Renseignements sur la façon de manipuler, d'utiliser et de conserver le produit en toute sécurité
- Renseignements sur les premiers soins à prodiguer en cas d'exposition au produit

13. Parmi les trois étiquettes de produits de nettoyage présentées ci-dessous, laquelle est la plus susceptible de vous inciter à lire les renseignements détaillés en matière de sécurité, à manipuler le produit avec précaution ou à le conserver dans un endroit sûr?

Classez les étiquettes de la plus susceptible de vous inciter à le faire (1) à la moins susceptible de vous inciter à le faire (3).

A

Produit
Nettoyant X



Danger

Fatal if swallowed/Mortel en cas d'ingestion
May cause cancer/Peut provoquer le cancer

B

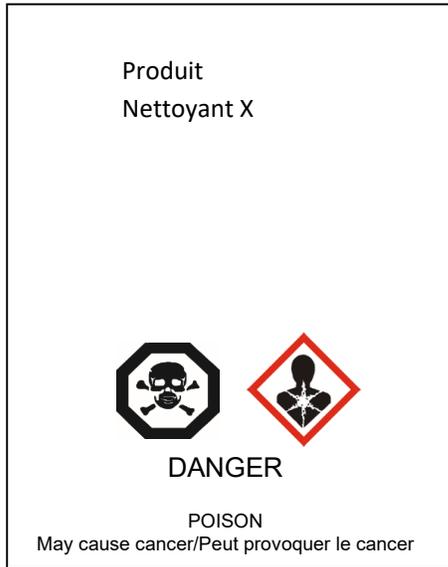
Produit
Nettoyant X



DANGER

POISON
May cause cancer/Peut provoquer le cancer

c



14. Dans le cas d'un produit chimique ménager, dans quelle mesure vous serait-il utile que les renseignements en matière de sécurité qui figurent sur le produit soient également disponibles sur le site Web de l'entreprise?

- a. Très utile
- b. Plutôt utile
- c. Pas utile
- d. Je ne sais pas

15. L'image ci-dessous représente l'étiquette d'un produit chimique ménager toxique. En plus des renseignements en matière de sécurité fournis sur cette étiquette, quels autres renseignements souhaiteriez-vous voir? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent.



- a. Numéro de téléphone sans frais pour contacter des centres antipoison (1-844-POISON-X)
- b. Instructions sur la façon d'éliminer le produit en toute sécurité
- c. Valeurs de concentration des ingrédients dangereux
- d. Autre : *Veillez les décrire*

16. Pensez-vous qu'un code QR (c.-à-d. un code de réponse rapide) sur l'étiquette d'un produit chimique ménager serait un moyen efficace de divulguer des renseignements en matière de sécurité? *Sélectionnez une seule réponse.*



- a. Oui
- b. Non
- c. Je ne sais pas ce qu'est un code QR et je n'ai pas envie d'en savoir plus ou de l'utiliser
- d. Je ne sais pas ce qu'est un code QR, mais j'aimerais en savoir plus et l'utiliser

Questions démographiques

17. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre situation professionnelle actuelle? Est-ce que vous...? Sélectionnez une seule réponse.

- Travaillez à temps plein, c'est-à-dire 35 heures ou plus par semaine
- Travaillez à temps partiel, c'est-à-dire moins de 35 heures par semaine
- Travaillez à votre compte
- Êtes sans emploi, mais à la recherche d'un emploi
- Êtes un(e) étudiant(e) qui fréquente l'école à plein temps
- Êtes à la retraite
- Ne faites pas partie du marché du travail (personne au foyer à plein temps, sans emploi, pas à la recherche d'un emploi)
- Autre
- Je préfère ne pas répondre

18. Dans quel secteur d'activité travaillez-vous? Sélectionnez une seule réponse.

- Agriculture
- Artistique/artisanat/musique ou loisirs
- Services aux entreprises
- Construction
- Services éducatifs
- Finances, assurances ou immobilier
- Alimentation et hébergement ou accueil
- Santé et services sociaux
- Haute technologie ou ordinateurs
- Commerce international
- Fabrication
- Secteur primaire (à l'exception de l'agriculture) (sylviculture, exploitation minière, extraction de ressources, etc.)
- Ventes
- Transports, communications et autres services publics
- Autre (PRÉCISEZ) :

19. La question suivante permet de recueillir des données conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, sa réglementation et ses directives, pour appuyer les programmes qui donnent

à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada. Êtes-vous...? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent.

- Blanc(he)
- Sud-Asiatique (p. ex. : Indien(ne) d'Asie, Pakistanais(e), Sri-Lankais(e))
- Chinois(e)
- Noir(e)
- Philippin(e)
- Arabe
- Latino-Américain(e)
- Asiatique du Sud-Est (p. ex. : Vietnamien(ne), Cambodgien(ne), Laotien(ne), Thaïlandais(e))
- Asiatique occidental(e) (p. ex. : Iranien(ne), Afghan(e))
- Coréen(ne)
- Japonais(e)
- Autre, veuillez préciser :
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

20. Votre ménage compte-t-il des enfants qui appartiennent à l'une des catégories d'âge suivantes? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent.

- Moins de 5 ans
- 5 ans ou plus, mais moins de 12 ans
- 12 ans ou plus, mais moins de 18 ans
- Je n'ai pas d'enfant
- Je préfère ne pas répondre

21. Quel est le plus haut niveau d'éducation formelle que vous avez atteint? Sélectionnez une seule réponse.

- Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers
- Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement d'enseignement non universitaire
- Certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat
- Baccalauréat
- Diplôme de niveau supérieur au baccalauréat
- Je préfère ne pas répondre

22. Quelle catégorie parmi les suivantes décrit le mieux le revenu total de votre ménage l'an dernier, avant impôts, y compris toutes les sources pour tous les membres du ménage?

- Moins de 20 000 \$
- 20 000 \$ ou plus, mais moins de 40 000 \$
- 40 000 \$ ou plus, mais moins de 60 000 \$
- 60 000 \$ ou plus, mais moins de 80 000 \$
- 80 000 \$ ou plus, mais moins de 100 000 \$
- 100 000 \$ ou plus, mais moins de 150 000 \$
- 150 000 \$ et plus
- Je préfère ne pas répondre

23. Quelle langue avez-vous apprise à la maison pendant votre enfance et comprenez-vous toujours? Sélectionnez toutes les réponses qui correspondent.

- Anglais
- Français
- Cri
- Inuktitut
- Mandarin
- Pendjabi
- Cantonais
- Espagnol
- Arabe
- Tagalog
- Langues persanes
- Urdu
- Russe
- Coréen
- Autre
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

PRETESTQ. Avez-vous éprouvé des difficultés à répondre à certaines questions de ce sondage? Si oui, veuillez indiquer lesquelles.

Oui (PRÉCISEZ)

Santé Canada - Perspective des Canadiens sur la divulgation des renseignements en matière de sécurité des produits chimiques de consommation

Non

PRETESTQ2.

Si vous avez des commentaires généraux par rapport à votre expérience lors de la complétion de ce sondage ainsi que toutes autres idées d'améliorations que nous pourrions apporter, veuillez les écrire dans le champ ci-dessous.

(PRÉCISEZ)

Je n'ai aucun commentaire général

Ceci conclut le sondage. Ce sondage a été mené au nom de Santé Canada. Dans les mois à venir, le rapport sera disponible auprès de Bibliothèque et Archives Canada. Nous vous remercions beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage, c'est grandement apprécié.